

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTÈRE, GOTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES : Nantes 120.71 Rennes 30.07	ADMINISTRATION ET REDACTION : Nantes : 10, Rue de Bel-Air Rennes : 7, rue de Corbin	Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus	ABONNEMENT ANNUEL : Syndiqués : 2 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.	Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens 10, Rue de Bel-Air. — NANTES
--	--	--	--	---

XI^e Congrès Régional de l'UNION REGIONALE de Bretagne et du Maine

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le XI^e Congrès annuel de l'Union Régionale se tiendra à QUIMPER les 7 et 8 AVRIL prochains, sous la présidence de notre ami Jean PÈRES, secrétaire-adjoint de la C. F. T. C.

Nous nous excusons de ne pouvoir donner aujourd'hui, en détail, le programme de cette manifestation. Des circulaires spéciales, ainsi que des communiqués qui paraîtront en temps utile dans la presse régionale, vous donneront les renseignements complémentaires.

Il nous est possible, cependant, de donner quelques indications que l'on trouvera ci-après :

SAMEDI 7 AVRIL :

A 20 h. 30. — Réunion du Conseil de l'U. R. (réservée aux délégués des divers Syndicats).

DIMANCHE 8 AVRIL :

A 8 heures. — Messe à la Cathédrale.

A 9 h. 30. — Séance d'études.
Deux rapports seront présentés : l'un sur l'organisation syndicale féminine et l'autre sur une question d'ordre général.

A 12 h. 30. — Repas en commun.

A 15 heures. — Grande Réunion de clôture :

1. L'activité Syndicale de l'U. R.
2. Conclusions et Vœux du Congrès.
3. Conférence par J. Pères, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

Le XV^e Congrès des Cheminots du Réseau de l'Etat

Nous croyons devoir rappeler à nouveau à tous nos camarades Cheminots, que le XV^e Congrès de l'Union Etat se tiendra à Rennes, le 18 mars prochain, dans la salle des Fêtes du Palais Saint-Georges, rue Gambetta (à l'extrémité de l'avenue de la Gare).

La 1^{re} séance de travail s'ouvrira à 8 h. 30 précises.
Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour nous relevons :
— La politique sociale au Réseau.
— Les revendications des agents P. O.
— Les conditions de travail des agents des trains.
— La situation et le service des manœuvres, des aides et ouvriers distributeurs (ateliers, dépôt).
— Le repos du dimanche des cantonniers.
— Les équipes régionales.

La doctrine sociale de l'Eglise

Un grand industriel du Nord disait récemment à un prêtre :
« ...Naguère, mes amis et moi, nous réagissions fortement contre l'enseignement social de l'Eglise, parce qu'il heurtait nos habitudes, nos préjugés, nos intérêts immédiats parfois... Maintenant notre premier mouvement n'est plus de chercher ce qui, dans les documents de Rome, peut cadrer avec nos jugements personnels, mais, au contraire, ayant compris que nous sommes d'abord et avant tout catholiques, nous cherchons à nous pénétrer de cet enseignement, et, s'il le faut, nous réagissons ensuite dans notre conduite ce qui ne s'ajusterait pas parfaitement à ces directives du Chef de l'Eglise. »
(La Vie Catholique.)

Préparons les Elections Prud'hommales

La prochaine bataille sera dure. Il ne faut pas croire, en effet, que nos adversaires vont se consoler comme cela de leurs précédents échecs, dont certains ont été assez cuisants. Ils se préparent sans bruit.
Et nous ?
N'allons pas nous endormir sur nos lauriers. Préparons-nous, nous aussi, et activement.
Le mois d'avril approche. Du 1^{er} au 20 la liste prud'hommale sera à notre disposition. Faisons-y radier tous ceux qui y sont indûment inscrits. Faisons-nous inscrire à notre tour si nous n'y sommes déjà. Et aussi nos amis : emmenons-les avec nous vérifier cette liste.
La formalité est simple pour les hommes : se présenter avec les pièces d'identité au bureau des élections.
Elle n'est pas beaucoup plus compliquée pour les femmes :

1. Se procurer un bulletin de naissance ;
2. Se procurer auprès de son patron un certificat attestant que l'on est ouvrière dans la profession depuis au moins trois ans et indiquant nettement la profession (pas nécessaire d'avoir été chez le même patron pendant trois ans) ;
3. Se présenter avec ces deux pièces chez le commissaire de police de son quartier qui donnera à son tour un nouveau certificat ;
4. Apporter ces trois pièces au bureau du Syndicat où l'on se chargera de faire le nécessaire pour le reste.

Nous rappelons que pour être électeur ou électrice, il faut : a) avoir 25 ans au moins au plus tard le dernier jour du délai imparti pour l'inscription ; b) exercer sa profession depuis trois ans, apprentissage compris.
Chacun aura à cœur, nous en sommes certains, de contribuer non seulement à maintenir avec honneur nos positions, mais encore à nous faire gagner de nouveaux sièges.

LIRE EN 5 & 6 PAGES :
L'Eglise et les Travailleurs.
Appel pour le Congrès de Rennes.
Notes d'un prolétaire, etc...



Jean PÈRES
Secrétaire Général adjoint de la C. F. T. C.

qui vient de passer trois jours dans notre région, présidant notre Congrès de la Métallurgie du 4 mars à Saint-Nazaire, et visitant le 5 et le 6 nos Syndicats du Textile du Longreon et de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Notre prochain journal donnera sur tout cela de plus amples détails.

Les Syndicats Chrétiens et la grève générale

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, en présence d'un essai de grève générale dont les promoteurs se sont arrogé le droit de représenter seuls le monde ouvrier,

Fidèle à son attitude constante et à sa doctrine qui sont de maintenir sur un terrain exclusivement professionnel l'action syndicale et l'usage du droit de grève, Invite les membres de ses groupements adhérents à s'opposer, dans toute la mesure du possible, à un mouvement qu'elle désapprouve dans son principe et dans sa réalisation.
Leur rappelle qu'ils ont le droit et le devoir, en tant que citoyens, de veiller au bon fonctionnement des institutions, mais qu'ils n'ont pas mission de se substituer, dans l'exercice de l'autorité et des responsabilités publiques, aux organismes politiques régulièrement constitués.
Emet le vœu qu'une ferme justice assure la répression de scandales intolérables et le châtiement de tous les coupables, quelles que soient leur qualité et leur situation :

- Trop de richesses mal acquises sont une provocation à trop de misères.
- La C. F. T. C. affirme, au surplus, sa volonté de ne voir porter atteinte ni à ses salaires souvent à peine suffisants pour permettre aux travailleurs de vivre une existence humaine, ni à aucune des libertés politiques et sociales qu'ils ont si péniblement acquises.

(Résolution adoptée par le Bureau Confédéral dans sa séance du 9 février 1934.)

Sacre de Mgr Mezguen Evêque de Poitiers

A l'occasion du sacre de S. E. Mgr Mezguen, évêque de Poitiers, qui a eu lieu avec la plus grande solennité à Quimper le 22 février, l'Union Régionale de l'Ouest se fait une joie et un honneur d'apporter au nouveau pasteur du diocèse de Poitiers, dans lequel il compte de nombreux et vaillants syndicats, ses félicitations les plus vives, avec l'hommage de ses sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Le Conseil.

DEUX MOTS à propos des graves événements des 6 et 12 Février

Deux mots seulement, car ce sont des événements politiques, et nous voulons, en tant que syndicats uniquement professionnels, nous tenir en dehors de toute polémique sur des questions politiques.

Mais deux mots tout de même, car des organisations professionnelles — ou soi-disant telles — ont été appelées à y prendre part, et nous avons notre opinion à exprimer à ce sujet.

On a dit des événements du 6 février que c'était un coup d'Etat avorté des fascistes de droite. Possible, car, à part la manifestation calme et digne des Anciens Combattants... mais laissons à chacun son opinion à ce sujet.

On a dit de la grève générale du 12 qu'elle était la riposte aux événements du 6 et qu'elle exprimait « la volonté des Travailleurs de barrer la route au fascisme ». Voire.

C'est peut-être, en effet, une riposte du fascisme (?) de gauche au fascisme (?) de droite. Là aussi nous laissons à chacun son opinion.

Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que cette grève n'était point et ne pouvait pas être l'expression de l'opinion des Travailleurs.

La grève du 12 février a été le fait de groupements politiques socialistes et communistes, qui ont entraîné à leur remorque les organisations soi-disant professionnelles de leur tendance, la C. G. T. et la C. G. T. U., ou plutôt les dirigeants de ces organisations.

Car, entendez bien, jamais, grève générale ne fut plus impopulaire parmi les Travailleurs vraiment organisés dans le seul but de défendre leurs intérêts professionnels.

Sur 100 grévistes, il y avait 4 ou 5 meneurs politico-professionnels, une dizaine peut-être de pauvres diables, convaincus qu'ils défendaient leur profession ou bien encore la République, et quatre-vingt-cinq autres qui furent épichetés d'aller à leur travail par des pickets de grève barricadant les rues et les portes des établissements, ou bien qui furent chassés de leur travail par des grévistes faisant irruption dans l'atelier ou le bureau, ou bien encore qui n'osèrent pas résister au mot d'ordre, ou, qui mieux est, ne voulurent pas provoquer d'inutiles bagarres.

Grève impopulaire, oui. A la faveur de la laquelle la C. G. T. U. et la C. G. T. surtout se sont efforcées et s'efforcent encore de remonter le courant, de regagner le terrain perdu sur le plan professionnel.

Trop tard ! les gens de bon sens n'ont pas suivi. Les meilleurs d'entre eux-ci ont déjà commencé à quitter ces rangs où la politique imprègne tout, et où les intérêts professionnels ne préoccupent que dans la mesure où en les servant l'on peut servir les intérêts politiques.

La C. F. T. C., y gagnera-t-elle de nombreux adhérents nouveaux ? C'est peut-être se montrer trop naïf ou trop optimiste que de le croire.

En tout cas, en lançant son mot d'ordre de ne pas participer à une telle grève, elle s'est montrée une fois de plus son vrai jour, telle qu'elle a toujours été et restera toujours : jalouse de son indépendance et uniquement préoccupée des intérêts professionnels de ceux qui ont mis en elle leur confiance, qui ont mis en elle leur confiance.

Voilà pourquoi l'avenir nous sourit.

A. BEILLEVAIRE.

Il faut tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumulent aux mains des capitalistes soit réduite, à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers.

PIE X.

Pour "La Voix des Travailleurs" bi-mensuelle

Dans le premier numéro de notre nouveau journal, nous disions que « l'expérience que nous tentions n'était dans notre esprit qu'un premier pas vers un but que nous nous étions assigné, c'est-à-dire la parution plus fréquente de notre journal commun ».

Les événements que nous venons de vivre ces temps derniers ne peuvent que nous engager à mettre au plus tôt ce projet à exécution.

Il y a quelques semaines, en effet, c'était, à Nantes, une manifestation grossière de la Bourde du Travail contre l'organisation d'une séance récréative en faveur de l'Eglise de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus.

Il y a un mois c'était, dans la Loire-Inférieure, une enquête du syndicat des Instituteurs affilié à la C. G. T., concernant les fonctionnaires qui envoient leurs enfants à l'Ecole chrétienne.

Le 12 février dernier, c'était une grève politique, à laquelle la C. G. T., à la remorque du parti socialiste S. F. I. O., conviait — et obligeait quand elle le pouvait — tous les Travailleurs, allant jusqu'à faire violer, une fois de plus, la neutralité scolaire en faisant distribuer des tracts par des instituteurs aux petits enfants des écoles laïques.

Et c'est, tous les jours, dans des journaux soi-disant professionnels, des attaques continuelles contre l'Eglise et ses représentants et contre les idées qui nous sont chères.

Allons-nous laisser tous ces éléments, révolutionnaires s'arroger impunément le droit de représenter seuls les Travailleurs ?

Laissons-nous brimer ainsi les Travailleurs catholiques et tous les autres Travailleurs qui ont compris que leur place n'était pas dans les rangs de la C. G. T. ou de la C. G. T. U. ?

Allons-nous laisser croire que l'Eglise, que les catholiques se désintéressent des questions ouvrières ? On l'a déjà trop cru, par suite d'apparences trompeuses — et n'est-ce pas là tout le secret de l'apostasie des masses ouvrières ?

Notre « Voix des Travailleurs » est seule dans la région en face de la multitude des journaux révolutionnaires ou soi-disant professionnels.

Et tous ces journaux-là sont la plupart hebdomadaires, ou même plus fréquents, alors que notre « VOIX DES TRAVAILLEURS » n'est encore que mensuelle.

Cela peut-il durer ainsi ?

Non, et non !

IL NOUS FAUT SANS TARDER UN JOURNAL AU MOINS BI-MENSUEL.

Mais, pour cela il nous faut d'abord :

De la publicité,

Des abonnements de soutien,

Des syndiqués qui paient leur journal.

Un fonds de propagande.

Sur tous ces points, nous reviendrons les mois suivants. Mais, disons dès aujourd'hui que, pour la PUBLICITE, nous attendons l'accomplissement de nombreuses promesses. Cela ne saurait plus tarder. Merci à ceux qui ont déjà répondu à nos appels antérieurs.

Pour les abonnements de soutien nous avons lancé un appel au cours de février, et nous avons le bonheur de compter à ce jour 23 abonnés nouveaux, dont la générosité nous a apporté plus de 500 francs. Merci de tout cœur à tous ceux qui ont compris ainsi l'excellence de notre cause. Nous sommes sûrs que leur exemple sera suivi, car la campagne d'abonnements de soutien dure toujours.

Quant à nos syndiqués, nous leur demandons de ne pas laisser à leur syndicat le soin de payer leur journal. La somme est pour ainsi dire insignifiante pour chacun d'eux ; mais elle devient très lourde pour une caisse syndicale, déjà si obérée par ailleurs. Nous les renvoyons,

pour réflexion et décision à prendre, au dessin de notre ami Charles Homuak, au bas de cette page.

Enfin, un fonds de propagande ! C'est indispensable, du moins pour lancer notre journal bi-mensuel. Aussi, nous comptons sur tous nos lecteurs syndiqués, abonnés, annonceurs, amis et sympathisants. Nous faisons appel à la générosité de tous. Notre idéal est trop élevé pour que chacun ne tienne pas à cœur de nous aider à l'atteindre. Nous publierons la liste de tous ceux qui nous auront entendus. L'obole du pauvre voisiner avec le don généreux de celui qui peut davantage. Ce sera une marque de plus de notre désir de collaboration et de fraternité entre tous les fils du Christ-Ouvrier.

EN AVANT DONC POUR « LA VOIX DES TRAVAILLEURS » BI-MENSUELLE !

Publicité !

Abonnements payants de syndiqués !

Fonds de propagande !

En avant ! A la besogne !

Et vive notre chère C. F. T. C. !

« La Voix des Travailleurs ».

Sténo-Gazette

Parmi les essais de réorganisation économique entrepris par divers pays, l'expérience tentée aux Etats-Unis, sous l'impulsion de M. Roosevelt, méritait d'être examinée avec attention. Aussi, la C.F.T.C. vient-elle d'incorporer cette question au programme de la session d'hiver de son Ecole Normale Ouvrière. Elle est confiée à M. G. Leduc, professeur à la Faculté de Droit de Caen.

— Est-il permis à un employeur, pour des raisons qu'il ne voudrait pas avouer publiquement, de changer de place un employé qui l'a régulièrement prévenu qu'il le quitterait au bout du délai de préavis, et de lui faire exécuter ainsi un travail pour lequel il n'avait pas été engagé, et pour lequel aussi, étant donné que l'employé était à la guette, celui-ci toucherait une rémunération honteusement basse ? La réponse, nous l'attendons d'un grand magasin nantais de la rue du Calvaire... ou du Conseil des Prud'hommes.

— Faites lire autour de vous « Aux prises avec l'apostasie des masses », du R. P. Robinot-Marcy (Edition Spes). Chaque nouveau lecteur de cet ouvrage devient, s'il ne l'est déjà, un fervent soutien, sinon un apôtre de l'action sociale.

Abonnements de soutien !

Abonnements payants de syndiqués !

Fonds de propagande !

En avant ! A la besogne !

Et vive notre chère C. F. T. C. !

« La Voix des Travailleurs ».

Le Sens Social

Certains patrons catholiques sont preuve d'une absence de sens social vraiment déplorable. Je dis catholiques, car c'est à eux surtout que je m'adresse aujourd'hui.

Il existe des lois sociales, à l'origine desquelles on retrouve l'inspiration des catholiques soucieux de réaliser les directives pontificales. Or, ces lois sont trop souvent violées, au mépris de la stricte justice, par ceux-là même qui devraient, non seulement les observer scrupuleusement, mais encore rechercher leur développement et leur perfectionnement.

La loi sur les Assurances Sociales n'est-elle pas de celles-là ? Avec quelle astuce on la tourne ! Avec quelle mauvaise volonté, trop souvent, on l'applique ! Et pourtant, est-il une loi répondant mieux aux exigences de la justice sociale et de la charité ?

Combien de patrons, de commerçants en particulier, omettent d'y inscrire leur personnel, profitant de la crise présente pour couper court aux réclamations les plus justifiées ?

Grosse imprudence d'abord de la part de ces patrons, qui s'exposent gravement aux amendes qu'un beau jour leur vaudra la visite inopinée d'un inspecteur, la dénonciation d'un concurrent, l'enquête d'une organisation ouvrière, dont le devoir est de veiller au respect du droit de ses membres.

Si important que soit cet argument, je le relègue, cependant, au second plan. Je m'adresse à la conscience d'abord :

« Ce qui serait un crime à crier vengeance au ciel serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labours... » proclame Léon XIII, considérant la conduite de ceux qui spéculent sur la nécessité ou est l'ouvrier d'accepter les conditions de travail imposées.

Or, n'est-ce pas votre cas, patrons catholiques qui, abusant de la situation, privez votre personnel du bénéfice des lois sociales ?

Devant votre employé coulé par la maladie pendant des semaines, des mois, dénué de toutes ressources, incapable de se soigner convenablement, n'éprouverez-vous pas le moindre remords en constatant cette noire misère, qui est en partie votre œuvre ?

Quant la retraite prévue par la loi viendra combler enfin une importante lacune de notre économie sociale, verrez-vous d'un œil indifférent votre ouvrier privé de ce secours, traînant une misérable vieillesse, par votre faute ?

Catholiques, est-ce à vous de donner le pernicieux exemple de la justice violée, de la charité méconnue ? Ne craignez-vous pas d'être un objet de scandale qu'exploiteront les adversaires de votre foi ?

Regardant trop souvent cette loi par ses imperfections, parfois vous la trouvez tracassière. Avez-vous songé à votre part de responsabilités dans ces imperfections ? Au lieu de combattre une loi à l'étude pour en subir ensuite l'application, si vous l'avez préparée, sans doute auriez-vous moins de raisons de récriminer.

Les Allocations familiales, devenues légales, leur généralisation se fit sans heurt, car ce n'est là que la consécration d'un état de choses existant. Il en sera ainsi quand, prenant les devants, vous poursuivrez loyalement le progrès social au lieu de le boudier.

Et ce sera là de la belle et bonne collaboration.

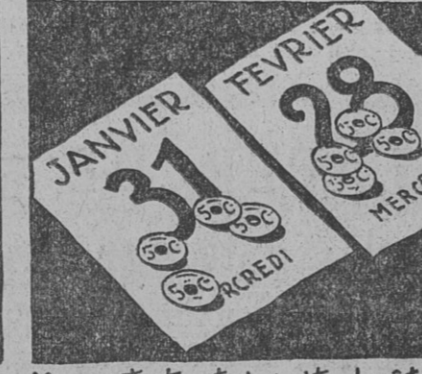
J. TERRIEN.



un sou chaque dimanche cela fait 52 sous par an.....



...plus un sou chaque jour de grande fête - cela fait en tout 60 sous à la fin de l'année.



Je mets tout de suite de côté les 4 sous de Janvier et les 4 sous de février.



Je continuerai ainsi, chaque dimanche et chaque jour de grande fête à mettre 1 sou de côté.



Tous mes camarades de Syndicat-hommes et femmes vont faire comme moi...



et, à la fin de l'année nous remettrons chacun nos 3 francs à notre Syndicat pour payer notre journal



...et de cette façon - nous aurons en Janvier 1934 un journal paraissant 2 fois PAR MOIS -

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Aris important

Un certain nombre de nos amis se sont plaints de ne pas avoir reçu le numéro de février de « La Voix des Travailleurs ».

Nous nous en excusons auprès d'eux. Plus de 200 journaux ne sont pas, en effet, parvenus à destination et nous avons dû protester, comme il convenait, près de l'Administration des P. T. T., seule responsable.

Déjà, au mois de janvier, nous avions eu à nous plaindre de la disparition d'un certain nombre de numéros. Aussi invitons-nous les syndicats à nous signaler, dès le 15 mars, les noms et adresses de ceux qui n'auraient pas reçu notre journal.

Le Coin des Assurances Sociales

Avantages nouveaux aux Assurés Sociaux

La Caisse d'Assurances Sociales des Groupements Catholiques d'Ille-et-Vilaine, poursuivant son programme d'amélioration du Service des prestations, est heureuse de porter à la connaissance de ses adhérents que, désormais, son tarif de remboursement relatif aux soins dentaires sera relevé de 50 %.

Une extraction, qui était remboursée sur la base de 4 francs, sera désormais sur la base de 6 francs.

Une obturation remboursée antérieurement à 6 francs ce sera à 9 francs ; une dent sur appareil remboursée antérieurement à 10 francs sera à 15 francs, etc., etc.

Les Assurés ont seuls le droit de choisir leurs Caisses

Non seulement, les assurés ont le droit de choisir leur Caisse, lors de leur immatriculation, sous le régime de la Caisse Départementale, mais voici que maintenant des employeurs possèdent des feuilles n° 3 portant le cachet de la Caisse Départementale et les font signer, sans plus de forme, à leurs nouveaux employés.

Ceux-ci, croyant remplir une formalité obligatoire, signent et viennent ensuite nous trouver pour adhérer à notre Caisse.

Stupéfaction lorsque l'assuré s'aperçoit qu'il a signé une feuille l'engageant à la Caisse Départementale.

Nous demandons à nos amis de refuser et de veiller à ce que leurs enfants refusent toutes signatures qui pourraient leur demander leur employeur lors du premier embauchage, à moins que la feuille, ne portant aucun cachet, ils y inscrivent, eux-mêmes, la mention :

Au risque maladie : Caisse Catholique, 7, rue de Corbin ;

Et au risque vieillesse : Caisse Nationale et Familiale de Capitalisation, 10 bis, boulevard de la Bastille, Paris (12^e).

La liberté du choix de Caisse est inscrite dans la Loi, il faut l'exiger. Nous prions nos camarades de nous signaler toutes pressions qui pourraient être exercées à l'encontre de cette liberté, afin que nous puissions nous opposer à ce sabotage de la Loi.

Nous rappelons que les assurés appartenant à d'autres caisses et désirant être chez nous, pourront y être inscrits du 1^{er} juillet au 30 septembre prochains, à condition de remplir une feuille spéciale n° 27.

On trouvera ces feuilles au siège de la Caisse, 7, rue de Corbin, à Rennes, et auprès des Correspondants.

AURAY

Chez les Cheminots

Au cours de la dernière réunion, le groupe d'Auray a procédé au renouvellement de son Bureau.

Ont été désignés :
Président : Massé Francis ; Vice-Président : Le Toutour ; Secrétaire : Buhé ; Trésorier : Pogam.

En l'absence du Président, le camarade Le Toutour remercia les membres présents de la confiance qu'ils venaient d'accorder aux membres du Bureau. Il souhaita la bienvenue au nouveau Secrétaire et tout en remerciant le camarade Burban, ex-secrétaire, pour son dévouement à la cause syndicale, il lui demanda de s'intéresser comme par le passé à la bonne marche de l'organisation.

Il s'agit maintenant de faire, de nouveau, de la propagande et de recueillir des adhésions. Chacun de nous s'y emploiera.

RENNES

Une Journée Sociale

Le dimanche 25 février, le Secrétariat Social de Rennes, qui vient d'être réorganisé, avait sa première journée Sociale. De nombreux militants et militantes de nos Syndicats assistèrent aux diverses séances d'étude qui contribuèrent, pour une bonne part, à rendre plus attrayantes en participant à la discussion des points qui demandaient à être précisés d'une façon particulière.

Nous avons été heureux d'y rencontrer également 2 de nos amis : MMes Drouard et Pavin, des Syndicats de Nantes.

La journée débuta par une messe, célébrée à 8 heures, en l'église Toussaints.

Au cours de son allocution, M. le Vicaire général Groult rappela aux assistants que la vie chrétienne devait être conforme à la vie même du Christ et que, dans le désarroi actuel, l'Eglise était là pour montrer la voie.

LA REUNION DU MATIN
A 10 heures se tenait, rue Hoche, dans une salle des Beaux-Arts, une importante réunion présidée par M. le bâtonnier Dubois, entouré des membres du Comité du Secrétariat Social : MM. Marcellé, docteur Bouli, Picou, Jouault, et de M. Gaston Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C.

M. le bâtonnier Dubois ouvrit la séance et dépeint le rôle du Secrétariat Social, rappelant qu'avant la guerre cet organisme avait eu, en notre région, un rôle très important, mais que, depuis, il fonctionnait un peu au ralenti. Cependant, une reprise se dessine dont il faut augurer grand bien.

Le chanoine Loué, directeur des Œuvres diocésaines, apporte quelques précisions sur l'activité du Secrétariat Social d'Ille-et-Vilaine qui doit devenir un Secrétariat régional.

Et M. l'abbé Brassier de montrer que le Secrétariat Social n'est pas mort, du moins en ce qui concerne la branche agricole. N'a-t-il pas réussi à fonder dans le seul département d'Ille-et-Vilaine, 200 syndicats agricoles, 333 caisses de crédit, plus de 200 mutuelles, sans parler des cours par correspondance, etc ?

M. le chanoine Loué constate que, malheureusement, presque rien n'a été fait en dehors du domaine de l'agriculture. Cependant en ce qui concerne l'artisanat, une association interprofessionnelle est en formation. Elle doit aboutir au syndicalisme. Et le bureau sera constitué, ce jour même, à 14 h. 30.

La parole est, ensuite donnée à M. Lerebours-Pigeonnière, professeur à la Faculté de Droit. L'éminent juriste traite avec maîtrise de la formation sociale des jeunes.

LA FORMATION SOCIALE DE LA JEUNESSE
En premier lieu, cette formation est nécessaire. Quelle que soit, mais n'est-ce pas l'évidence même ? En dépit de son brillant, notre civilisation n'a pas aboli la lutte des classes. Et pourtant la paix sociale n'est-elle pas synonyme de bonheur ?

Or, comment travailler à l'avènement de cette paix sociale, si ce n'est en acceptant la doctrine sociale de l'Eglise qui, seule, est en mesure de préparer la voie ?

Depuis des années, les Souverains Pontifes insistent sur la gravité du devoir social et la nécessité de former les jeunes à sa pratique. De nos jours, le Saint-Père se fait plus pressant, encore.

Pour répondre à cette invitation, que convient-il de faire ? M. Lerebours-Pigeonnière évoque ce que disait à cet égard un prêtre américain : « Presque chaque semaine, je suis appelé à prêcher tantôt chez les patrons, tantôt chez les ouvriers. Aux uns et aux autres, je recommande la même chose : respect de la justice, pratique de la charité.

Posé ainsi, le problème est bien, mais peut-être convient-il d'apporter quelques précisions !

Ceux qui entreprennent la formation sociale de la jeunesse doivent s'adresser à l'intelligence, aux sentiments et à la volonté. Certes, le devoir social est complexe. Du moins est-il nécessaire de donner aux jeunes les notions premières de la justice et de la charité, et d'orienter leur intelligence dans la direction voulue par l'Eglise.

Il est dit dans l'Evangile : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ».

Cette parole marque que la société a des droits naturels sur lesquels l'Eglise n'empiète pas. En même temps, elle rappelle la limite des droits de l'Etat et implique que l'Etat doit respecter la liberté naturelle, la liberté de conscience, par exemple, pour ne parler que de celle-là.

Il est nécessaire que l'enfant distingue entre la loi naturelle, celle de la raison et le devoir de charité qu'a apporté la morale révélée.

Pour former l'intelligence de l'enfant, trois concours sont nécessaires : celui de l'école, celui de l'enfant lui-même et celui de la famille.

De ces trois concours, le plus im-

portant est celui de la famille, car sans lui les deux autres demeurent inefficaces.

Comment s'adresser aux sentiments des jeunes ? En leur donnant le goût du devoir social ; il faut très tôt provoquer chez l'enfant les émotions saines, qu'elles soient dues à la pitié ou à l'enthousiasme. Il faut également développer le sentiment de la solidarité sur le plan familial et national, un certain amour-propre national n'étant pas déplacé.

Pour ce qui est de la volonté, son éducation revient à dire qu'il est nécessaire d'encourager l'enfant à l'action, de lui apprendre à mener une vie en harmonie avec ce que demande son devoir social.

Doit-on attendre pour cette formation la majorité ? Ce serait méconnaître la force de l'habitude. Si la jeunesse a pris l'habitude de faire son devoir social, elle continuera sans effort. Si elle est accoutumée au plaisir, à l'égoïsme, comment espérer qu'elle puisse faire l'effort nécessaire pour étudier son devoir ?

A ce propos, le conférencier donne des détails intéressants, chaque âge de l'enfance, indique des moyens, basés peut-être, mais auxquels on ne pense pas assez.

La préparation du conférencier est saluée de vifs applaudissements.

Après avoir remercié M. Lerebours-Pigeonnière, le Président élève la parole aux assistants désireux de voir préciser des points de détails.

Signalons les interventions remarquables de M. le chanoine Loué, de M. l'abbé Brassier, de M. Marcellé, de M. Grimard et de M. Gaston Tessier. Ce dernier ne manque pas de jeter la lumière sur les points qui ont pu paraître obscurs. Il précise le rôle à jouer par le syndicalisme chrétien dans la formation sociale des jeunes, rappelant l'existence des commissions d'études et aussi de ces « écoles normales ouvrières » fondées à Paris, Lille, Lyon et Toulouse et qui s'attachent à préciser l'application à la vie professionnelle des principes chrétiens. Il montra aussi que ce qui défère le syndicalisme chrétien des autres formes du syndicalisme, c'est que le premier s'attache surtout à la question des devoirs et non pas seulement des revendications.

Il faut un juste équilibre entre droits et devoirs, conclut M. Lerebours-Pigeonnière.

L'échange de vues, très animé, se termine vers 11 h. 30.

L'APRES-MIDI AUX SACRES-CŒURS
C'est à 16 heures, dans la salle des fêtes des Sacres-Cœurs, rue Bernard-Pailley, que, devant un auditoire choisi, M. le bâtonnier Dubois ouvre à nouveau la séance. On remarque la présence, à ses côtés, de M. le vicaire général Groult, de M. Gaston Tessier, et des membres du Comité.

Le Président salue : M. le chanoine Groult qui fut jadis amonieur du vieux Secrétariat Social, M. le chanoine Loué, le nouvel amonieur, M. le chanoine Denin, enfin M. Gaston Tessier, ce militant des luttes syndicales chrétiennes.

Il passe la parole à M. Marcellé.

L'ORGANISATION PATRONALE
M. Marcellé commence par montrer la nécessité de groupements patronaux catholiques.

Les conflits sociaux, dit-il, naissent de l'antagonisme entre le capital et le travail. Or l'un et l'autre doivent aller de pair. Patrons et ouvriers sont solidaires. C'est sur le terrain de la profession que devra se réaliser la collaboration.

Le syndicalisme ouvrier représente le travail. Il assure la protection des droits légitimes de ses membres. Mais il ne peut diriger à lui seul la profession. S'il présente des revendications, il faut que l'entreprise soit en mesure d'en supporter les effets.

Le capital, comme le travail, doit recevoir une juste rémunération. Il doit assurer la continuité de l'entreprise. N'est-ce pas aux groupements patronaux catholiques qu'il appartient d'étudier les possibilités des entreprises pour assurer le mieux être des ouvriers ? Les réformes doivent s'accomplir dans le cadre de la profession. La profession ne sera vraiment organisée que lorsqu'auront été créées des commissions mixtes, permanentes et professionnelles aptes à concilier tous les intérêts, en vue du bien commun.

Cette organisation devra être complétée par des unions régionales, nationales et internationales. En somme, il faut revenir à l'organisation corporative qui ne sera cependant, efficace que si les divers groupements professionnels sont liés par de puissants liens moraux et collaborent avec confiance.

M. Marcellé examine ensuite les possibilités actuelles. Qu'existe-t-il et que peuvent faire les patrons ?

La plupart des organisations patronales actuelles sont neutres. Elles s'occupent surtout d'intérêts économiques. Or, un champ beaucoup plus vaste reste ouvert, entre catholiques, dans les voies tracées par l'Eglise.

La Confédération Française des Professions a été fondée dans ce but qui est non seulement de mettre en rapport les patrons catholiques entre eux, mais surtout de préparer les cadres de l'organisation professionnelle ou corporative.

Elle a, jusqu'à présent, fondé 27 syndicats patronaux et compte déjà plus de 5.000 membres. Elle prépare des fédérations régionales. Elle a participé à de nombreuses conférences internationales, intervenant à la S.D.N. et au B.I.T.

Et l'orateur de donner en exemple ce qui fut fait en 1932 au grand Congrès social maritime de Quimper, où, sous l'égide de la C.F.P. et de la C.F.T.C., les divers éléments de la profession maritime s'unirent pour travailler au bien commun de leur profession.

M. Marcellé conclut en montrant le travail accompli par le Conseil Supérieur interprofessionnel créé à Paris et en disant que le remède à l'état de choses actuel se trouve dans la collaboration des corps professionnels organisés avec les Pouvoirs Publics.

L'ACTUALITE DU SYNDICALISME CHRETIEN
Le président remercie M. Marcellé et donne la parole à M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. et membre du Conseil Supérieur du Travail.

M. Tessier va développer ce sujet qu'il connaît mieux que tout autre : l'Actualité du Syndicalisme Chrétien.

Après avoir exprimé sa joie de participer à cette première journée sociale qui doit marquer un regain d'activité du Secrétariat Social, M. Tessier s'attache à démontrer que, dans la période de crise que nous traversons, le syndicalisme chrétien répond à une opportunité plus grande que jamais.

La crise, en effet, n'est pas seulement économique. Elle est aussi sociale et, à la base, nous trouvons des causes morales. La solution véritable et complexe ne peut être obtenue que par le retour aux saines principes de l'Evangile. La gravité de la crise se traduit par un très grand nombre permanent de chômeurs dans le monde (30 millions environ). Et, ce qui est plus grave, par le fait que, dans certains pays, des millions de jeunes gens n'ont jamais pu trouver une seule heure de travail. C'est ce chômage persistant qui a causé la démolition et certains mouvements révolutionnaires.

Le chômage se traduit à son tour par une sous-consommation très grande qui vient encore diminuer les possibilités de la production.

L'orateur ne veut pas entrer dans la discussion des causes de la crise mais, cependant, estime devoir signaler l'une d'elles : la rapidité avec laquelle, après la guerre, s'est développé le machinisme. Ce développement a causé la surproduction.

N'est-ce pas, le progrès mécanique n'est-il pas mauvais en soi. Mais il est devenu un régulateur. Et ce régulateur est dû être le facteur moral.

Trop souvent, en effet, au point de départ de ce rythme accéléré de la production, nous trouvons le désir de rendement de profit, en un mot, la fièvre du gain et de la spéculation.

Le syndicalisme chrétien, lui, ne croit pas que la production doive être organisée en vue du seul profit matériel. L'homme ne doit pas être asservi par la machine. Il existe dans le travail humain un élément spirituel. Notre préoccupation dominante doit être l'ensemble des besoins de l'être humain considéré à la fois comme producteur et comme consommateur.

Il faut aussi que les progrès du machinisme aboutissent à donner à l'ouvrier des loisirs qui lui sont nécessaires pour développer son intellect et s'occuper des questions familiales, de ses devoirs civiques, religieux, etc...

Il est certain que ces loisirs doivent être organisés. Peut-être aussi leur durée doit-elle être accrue. L'expérience tentée actuellement en Amérique est à cet égard intéressante.

M. Gaston Tessier parle ensuite de la collaboration nécessaire des divers éléments de la production. Il faut, dit-il, arriver à une discipline. Nous souhaitons que l'autorité patronale reçoive des indications de ses collaborateurs ouvriers. Entre le syndicalisme patronal et le syndicalisme ouvrier, doivent s'établir des points de contact fréquents. Elaborés au sein des commissions mixtes, les conventions collectives de travail peuvent ressusciter en quelque sorte, les us et coutumes de l'ancienne corporation.

Enfin, le Secrétaire général de la C.F.T.C., montre la part qui doit être réservée au syndicalisme dans la vie publique et celle qu'il y prend actuellement. Au Conseil National Economique, au Conseil Supérieur du Travail, au B.I.T., à Genève, en somme dans tous les grands organismes officiels, nous trouvons des représentants du syndicalisme chrétien.

Puis, M. Tessier se résume en disant que le syndicalisme chrétien, permet d'aller au fond de tous les problèmes. Pourquoi ? Parce qu'il introduit dans la vie économique le facteur moral.

Il termine par une allusion au tableau de Maurice Denis, qui orne le vestibule du B.I.T. à Genève, et qui représente, dans l'atelier de Nazareth,

au crépuscule, le Christ adolescent ouvrier, prêchant, non pas à des gens de l'époque, mais à des ouvriers de notre temps. Magnifique allégorie qui signifie, en somme, que la doctrine sociale chrétienne est de tous les temps et doit se perpétuer à travers les âges.

De vifs applaudissements saluent cette belle péroraison. M. le Président remercie M. Tessier et fait acclamer les noms de Grimard et de Picou, les pionniers du syndicalisme.

Une courte allocution est alors prononcée par M. le Chanoine Groult qui présente les excuses de Mgr Mignen, archevêque de Rennes, lequel se trouve aujourd'hui au milieu de ses marins terre-neuvas dont le métier est si périlleux. M. le Chanoine Groult rendra compte à Mgr Mignen des travaux de cette belle journée qui fait honneur au Secrétariat Social. Il adresse des félicitations à tous et les engage à continuer dans la voie qu'ils se sont tracée, afin que soit répandue de plus en plus la saine doctrine sociale de l'Eglise.

Cette première journée sociale a été pour les militants du syndicalisme chrétien, non seulement un encouragement à persévérer, mais aussi un succès réel.

Le Secrétariat Social d'Ille-et-Vilaine est appelé à faire du bon travail.

ABACADABAC...

Défense Ouvrière

Dans notre ville, où l'industrie du Livre est activement représentée, se produisit, voici quelque temps, un fait, qui mérite quelque publicité par sa nature même et ses suites.

Un de nos camarades, titulaire d'une fonction syndicale, appartenait au service de nuit d'un quotidien régional.

Dans cette maison règne en maître le pouvoir de l'incompétence. Couramment, des réflexions incompatibles avec la profession sont émises par la personnalité responsable du service. Quelques-unes de ces réflexions s'étant trouvées faites à notre camarade, celui-ci se crut obligé, de par sa fonction syndicale, de relever certaines erreurs de compréhension professionnelle.

Résultat : un jour vint où, dédicatement et sans autre avis, notre ami reçut, à domicile, une lettre lui faisant connaître que le service du soir même étant considéré comme premier jour du préavis légal de renvoi, il tomba de haut.

Après trois années passées au service de nuit de cette maison sans un jour d'absence non motivé et sans avoir subi d'observation professionnelle grave, et même après avoir bénéficié précédemment de quelques éloges, il ne pensait pas se voir un jour licencié comme indésirable.

Après étude des motifs de renvoi invoqués dans la lettre, lesquels semblaient par le moins abusifs, notre ami fut conseillé d'intenter une action prud'homale dans ces sens. Mal lui en prit.

Des trois audiences où l'affaire fut appelée, la première décida une remise, sur demande l'employeur.

A la deuxième, l'employeur était défaillant par retard ; notre ami fut prié d'expliquer son affaire au Tribunal, lequel était présidé par le secrétaire départemental C.G.T.

A l'issue de cette audience, tout semblait faire prévoir une conclusion favorable au plaignant, mais l'affaire fut néanmoins reportée à une nouvelle audience, pour audition de la thèse patronale.

A cette troisième audience, après un exposé clair et loyal des faits, le président du Tribunal (qui était toujours le secrétaire cégétiste), fit spécifier sa fonction syndicale à notre camarade, et, au su du caractère C.F.T.C. du groupement professionnel, n'insista pas plus ; mais il ne le soutint nullement dans ses conclusions, fournissant au contraire des armes nouvelles à l'employeur.

Se contentant de faire ressortir que le préavis légal de renvoi avait été observé, et estimant que trois ans de présence dans une maison ne créait pas d'égards spéciaux, il débouta notre ami purement et simplement, sans allouer d'indemnité pour le préjudice moral certain, causé.

Il ne voulait pas tenir compte du principe de relation de cause à effet, à savoir : motifs de renvoi reconnus abusifs et réfutés n'engendraient pas — pour lui — de renvoi abusif.

Pour un dirigeant de la classe ouvrière, c'est une piètre conclusion, croyons-nous.

Une seule raison explique, à notre avis, l'échec subi par notre camarade : l'idéal syndical différent de celui que la C. G. T. professe.

Les Jeunes Proletaires

Le vendredi 23 février, à 20 h. 30, eut lieu au local habituel, 7, rue de Corbin, une séance spéciale dans le but d'étudier de nouvelles formules de recrutement des jeunes.

Un petit nombre de camarades avaient répondu aux convocations de notre camarade Morel ; peu nous importent, la qualité seule compte.

Le travail que nous avons exécuté et les décisions que nous avons prises auront, nous l'espérons bien, leurs répercussions prochaines sur la masse des jeunes salariés Rennais.

Beaucoup de jeunes ouvriers ne peuvent assister à nos réunions, parce qu'ils militent déjà dans des œuvres religieuses ou des patronages et qu'ils ne peuvent quitter ceux-ci ; d'autres encore suivent assidûment des cours professionnels et nous ne pouvons que les encourager. Si donc nos heures et nos dates de conférences sociales ne correspondent pas avec les loisirs des intéressés, nous nous trouvons dans l'obligation de les toucher périodiquement dans une lettre circulaire qui sera lancée bientôt par les soins de notre Comité provisoire.

Au cours de notre discussion, toute amicale, nous avons réglé divers détails qui ont leur importance. Quant à la propagande syndicale dans les paroisses, la question reste entière, et ce n'est qu'après la journée sociale que nous pourrions envisager définitivement une action.

Nous constatons, avec amertume, qu'un grand nombre de fils de syndiqués chrétiens se désintéressent totalement du mouvement social qui défend leurs parents ; le cas se produit tant chez les chemins que chez les employés. Là, une urgente propagande est nécessaire. Si la jeunesse de race syndicale abandonne ses idées, que deviennent les inorganisés, et surtout quel sera le rôle de la C. G. T. ?

Avant de clore cet article, nous apprenons en dernière heure qu'un individu voulant se faire passer pour Jocrisse, c'est-à-dire jeune ouvrier chrétien affilié à la J. O. C. Française, vient de jeter le d'scédit publiquement sur la C.F.T.C., et en particulier sur le Syndicat local du Livre. Nous voulons croire qu'il s'agit d'une erreur, sachant que le calomniateur n'est autre qu'un vulgaire égéliste de la Tribune du Fonctionnaire, et un administrateur passionné des Serrons du Bedeau. Nous tenons, toutefois, à informer nos amis jocrisses, assoiffés comme nous de vérité, que ces agissements sournois dureront ce que durent les roses.

Des détails intéressants seront publiés dans un prochain rapport.

Pour le Comité provisoire, LE SPERED.

SYNDICAT DES EMPLOYES

Nous informons nos camarades que la Permanence, à la Maison des Syndicats, 7, rue de Corbin, est assurée le mardi et le vendredi de 18 à 19 heures.

Assemblée générale du 11 Février 1934

Le 11 février avait lieu l'Assemblée générale du Syndicat des Employés.

Avec satisfaction, nous avons constaté la présence d'un nombre important de camarades.

En ouvrant la séance, notre président rappela le souvenir du regretté abbé Bridel, le créateur et l'animateur des œuvres sociales de Fougères, bien connu de nous.

Puis, en quelques mots, il commenta la situation actuelle et donna lecture d'un télégramme de la C. F. T. C., demandant de ne point participer au mouvement de grève du lundi 12 février, mouvement semblant plutôt politique.

Le Secrétaire donna lecture du rapport moral très complet qui fut approuvé à l'unanimité, après quelques interventions. La première, sur le chiffre exact des élèves fréquentant les cours professionnels, dont on connaît la valeur et l'importance. La seconde concernant la distribution d'un tract de propagande, l'état dernier. Puisqu'il était question de propagande, on parla naturellement et avec plaisir de notre nouveau journal « La Voix des Travailleurs », si apprécié de tous. Il répond pleinement à nos desirs ; aussi espérons-nous qu'il sera un élément fécond de propagande et de recrutement.

Picoux donna ensuite connaissance des questions figurant à l'ordre du jour du prochain Congrès Fédéral, et une discussion fort intéressante s'ensuivit.

Tout d'abord, sur la question si débattue des magasins à prix uni-

que. Plusieurs de nos camarades connaissant le fonctionnement de ces magasins, nous en firent un réquisitoire modéré, mais juste. Tout le monde fut d'accord pour conclure que ces magasins sont une gêne pour les petits commerçants, sont aussi néfastes pour les employés par la menace de diminution de salaire, tant pour eux que pour les ouvriers producteurs, souvent victimes d'une pression honteuse. Enfin, ils sont également préjudiciables aux consommateurs eux-mêmes.

Aussi, sans hésitation, prenons-nous position contre l'installation de ces magasins dans notre ville.

La concurrence des fonctionnaires et retraités donna lieu à une chaude discussion. Une heureuse intervention d'un de nos plus éminents camarades mit au point cette délicate question, particulièrement concernant les retraités.

A aucun moment, il ne peut être question de retraités proportionnels, ayant charge de famille, mais seulement des retraités de vieillesse dont la retraite doit être suffisante pour subvenir à leurs besoins, ceux-ci étant d'ailleurs très diminués.

La concurrence des fonctionnaires n'est pas admissible, leur fonction devant leur suffire. Il y a donc lieu de dépister les abus en provenant, et d'employer les moyens pratiques pour les faire cesser.

Mais, on peut dire aussi qu'une cause de chômage réside dans le développement du machinisme, pénétrant partout, du plus petit chantier à la plus grande industrie, du simple bureau jusqu'à la banque la plus importante.

Nous ne devons pas chercher à enrayer la marche du progrès, mais nous croyons que celui-ci doit être ramené à ses fins naturelles, qui sont de concourir au bonheur de tous, et non pas de satisfaire au profit de quelques-uns.

Aussi doit-on sérieusement envisager l'aménagement complet des professions pour arriver à ce que la machine serve l'homme, mais n'en fasse jamais un esclave.

Problème évidemment complexe, à l'étude duquel on doit s'employer activement, et dont il semble bien que la solution équitable et durable ne pourra être obtenue que par le fonctionnement de comités paritaires, base de l'organisation professionnelle tant réclamée.

De plus, des ententes internationales seront nécessaires et c'est près du B. I. T., à Genève, que cette question pourra être utilement débattue.

Notre trésorier fit un rapide et clair exposé de nos finances ; gestion parfaite approuvée par la Commission de contrôle et que l'assemblée ratifia avec félicitations.

Le mandat de plusieurs membres du Conseil venant à expiration, il fut procédé à l'élection pour le renouvellement du mandat des trois membres sortants, nos camarades Vallier, Cupif et Gautier, et à l'élection de deux nouveaux membres, nos camarades Janvier et Dubois.

Ensuite, notre Président donna connaissance d'une lettre du camarade Grimault, Secrétaire du Syndicat des Cheminots, invitant le Syndicat des Employés à se faire représenter au banquet organisé lors du Congrès de l'Union-Etat, qui aura lieu le 13 mars dans notre ville.

L'unanimité, notre camarade Brouel fut désigné pour aller témoigner notre sympathie à l'organisation-seur.

Et, avant de se séparer, fut adopté à l'unanimité, et aux acclamations de l'Assemblée, l'ordre du jour suivant :

« Réunis en Assemblée générale, le dimanche 11 février, les Employés adhérents au Syndicat Rennais des Employés du Commerce et de l'Industrie (C. F. T. C.), conscients des heures particulièrement graves que traverse le pays ;

« Considérant les conséquences pénibles qu'il peut en résulter pour la masse des salariés, désireux de séparer totalement les aspirations légitimes des professionnels des discussions intéressées des politiques, réprovoquent toute ingérence de la politique dans l'évolution économique du pays, font appel à tous leurs camarades restés en dehors des organisations syndicales pour qu'ils rejoignent rapidement les rangs de la C. F. T. C., afin que, se plaçant avec elle au-dessus des partis, ils réclament par son entremise la réalisation complète de :

« 1. L'organisation professionnelle ;

« 2. La constitution d'organismes professionnels paritaires ayant droit de cité et travaillant en collaboration à tout ce qui concerne les intérêts de la production ;

« 3. La participation de ces organismes à la direction de la vie économique du pays.

« Réprovoquent toute lutte de classe, génératrice de haine et de misère, les employés syndiqués chrétiens ne sauraient cependant oublier que s'ils ont à remplir des devoirs professionnels devant les-

LA CHAPELLERIE LEBRETON
8, rue Jean-Jaurès, 8
VOUS TROUVEREZ LE PLUS BEAU CHOIX LES MEILLEURS PRIX
Escompte de 5 % sur présentation discrète de la carte de la C. F. T. C.

VOULEZ-VOUS ?
Consommer du BON PAIN Réaliser une ECONOMIE Soutenir une ŒUVRE SOCIALE
ADHEREZ à la Coopérative de boulangerie l'Union Economique Rennaise
80, rue de Nantes
Bureaux : Passage du Couëdic

GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS
Rue du

quels ils ne reculent pas, et c'est leur honneur, ils sont trop souvent rappelés par les nécessités de la vie quotidienne.

« Le premier et le plus sacré de ces droits est le droit à une vie normale par le travail. Et par vie normale, ils entendent celle qui apporte à l'individu et à la famille toutes les choses nécessaires à leur complet épanouissement, travail d'abord, salaire vital ensuite, et sécurité contre les accidents de la vie, tels que la maladie, le chômage et l'incapacité des vieux jours.

« C'est pourquoi, vus dans le sein de la C. F. T. C., ils réclament avec elle l'application loyale de toutes les lois sociales génératrices de bien-être, le sursaire familial pour les Employés du Commerce qui n'en bénéficient pas encore, quoique la loi soit votée depuis deux ans ; la réglementation de l'accès à la profession d'employés, encombrée par de trop nombreux retraités des administrations qu'aucune nécessité n'oblige à apporter sur le marché du travail un appoint de main-d'œuvre dont celui-ci n'a nul besoin.

« Confiants dans l'avenir, malgré les difficultés de l'heure, parce qu'appuyés sur une doctrine d'Amour et de Justice, ils affirment leur vouloir inébranlable de poursuivre énergiquement leur action, et se séparent au cri de :

« Vive le Syndicat professionnel, « Vive la C. F. T. C. »

Carnet

Nous avons eu le plaisir d'apprendre la naissance d'une mignonne petite fille chez notre camarade P. Guérin ; d'un charmant petit garçon chez notre camarade Renault.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux aux bébés.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

Notre Assemblée générale ordinaire du 18 Février

C'est avec satisfaction que le Conseil syndical a vu augmenter l'intérêt porté par les syndiqués envers leur organisation. Il est vrai qu'un ordre du jour chargé incitait à assister à cette Assemblée générale, tant par l'importance des questions envisagées que par les événements des jours précédents. Que syndicalistes et syndiqués soient félicités.

Après lecture et approbation du dernier procès-verbal, fut présenté le rapport moral et financier sur l'exercice 1933 ; ce rapport, dont de larges extraits sont à lire plus loin, fut adopté sans observations.

Le renouvellement du Conseil Syndical se fit ensuite, et les membres élus ou réélus furent de sept, afin de faciliter la discussion des questions futures.

Le Conseil fit ratifier ensuite les décisions prises au sujet du concours des apprentis et fit approuver l'organisation de notre fête de la Saint-Jean-Porte-Latine pour le dimanche 6 mai.

Diverses questions furent traitées, parmi lesquelles : l'indemnité pour arrêt de travail aux jeunes ; l'indemnité pour chômage arbitraire ; les imprimés syndicaux ; le congrès régional de Quimper, en avril prochain ; les allocations familiales obligatoires ; l'indice du coût de la vie ; les élections à la chambre des métiers, etc...

En résumé, très bonne réunion, qui permettra au nouveau Conseil d'agir avec une énergie amplifiée. T...

EXTRAITS DU RAPPORT MORAL ET FINANCIER sur l'exercice 1933, présenté par le Secrétaire Trésorier à l'Assemblée générale du 18 février 1934.

Mes chers Camarades, Voici arrivée la fin du premier cycle de notre Syndicat Professionnel. Dans quelques instants, il vous sera demandé la désignation de ceux de vos collègues que vous chargerez, pour une année, d'aider à la réalisation de notre idéal, soit l'extension du bien-être chez les travailleurs du Livre, par la collaboration nécessaire avec les groupements qualifiés, et dans l'organisation corporative.

Que fut cette première période ? Quels sont les résultats que vous êtes appelés à sanctionner aujourd'hui ? C'est, tout d'abord, l'agréable constatation de la montée de nos effectifs. Ce sont aussi et surtout les différentes démarches de votre Bureau au cours de notre représentation syndicale dans les divers organismes où notre place est marquée. Certes, ces démarches ne furent pas toujours couronnées de succès immédiats, mais comme tout vient à point à qui sait attendre, les récidives que nous avons accumulées, et que nous renouvelerons le cas échéant, nous permettent de croire que nous n'attendons pas indéfiniment pour l'obtenir de certaines satisfactions.

Que vous dirais-je encore ? Que notre groupement est appelé un jour à une considération certaine ? Je pense que nous tous ici n'en doutons pas.

Le nécessaire, d'ailleurs, a été fait en temps opportun pour que l'on tienne compte de notre existence à l'occasion de l'étude de certaines questions primordiales. Evidemment, nous ne possédons que des promesses fermes ; mais nous n'avons pas le droit de douter jusqu'à ce que ces questions soient traitées. Il sera temps alors d'aviser et d'intervenir s'il y a lieu.

La situation morale de notre Syndicat est excellente.

L'activité syndicale s'est manifestée sous différentes formes : inscription dans le Collège des Chambres Syndicales ouvrières en vue de l'élection au Conseil d'Administration de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation ; inscription sur la liste électorale pour les élections au Conseil Supérieur du Travail ; représentation au Congrès régional de Brest des 22 et 23 avril ; réalisation de notre fête familiale de la Saint-Jean-Porte-Latine à Saint-Grégoire le 14 mai ; représentation aux différents Conseils de l'Union Régionale et de l'Union Locale ; représentation au Secrétariat Social ; différentes interventions près d'employeurs de la place ; interventions pour le Concours des apprentis 1933 ; participation aux délégations de l'Union Locale ; versement au fonds local de chômage ; essais de création de nouveaux Syndicats dans les localités de la région, etc...

Cette énumération succincte montre bien quel esprit de dévouement règne parmi nos représentants. L'entente cordiale qu'ils pratiquent pour la bonne marche de notre Syndicat se réalise toujours. Cela ne va pas sans quelques discussions, souvent très animées ; mais c'est, je crois, la meilleure preuve du cœur qu'ils apportent à l'étude de toutes les questions qui se présentent.

Maintenant, regardons les chiffres des finances.

Le résultat financier de l'exercice 1933 est donc un solde bénéficiaire supérieur à celui de l'exercice précédent.

Voilà donc, rapidement revu, le bilan de 1933 pour le Syndicat Professionnel du Livre de Rennes.

Comme vous pouvez le constater, mes chers camarades, les chiffres cités démontrent suffisamment la vitalité de notre groupement ; mais permettez-moi de souhaiter votre un jour s'amplifier suivant un coefficient très élevé.

Qu'est-ce à dire ? Tout simplement qu'il vous faut apporter votre concours effectif à vos dirigeants. Leur activité a besoin d'être soutenue et doit stimuler la vôtre. La responsabilité que vous leur attribuez ne doit pas vous faire croire que vous êtes déchargés de votre part, et celle-ci est suffisante pour que vous vous désengagez en faveur de la propagande syndicale chrétienne, afin de découvrir les sympathisants et les décider ensuite à s'inscrire à notre organisation.

Faites donc de la propagande en notre faveur. Encouragez surtout les jeunes, en qui résident forcément nos meilleurs espoirs. Vous ferez une action saine et morale en les aiguillant vers le Syndicalisme Chrétien, qui, quoi qu'on en dise, sait faire œuvre constructive par la recherche de la compréhension mutuelle et de l'établissement des commissions mixtes.

D'ailleurs, qu'est le Syndicat ? Ce n'est pas, à coup sûr, les quelques lignes jetées plus ou moins rapidement sur le papier à une réunion constitutive et qu'on appelle les statuts. Non. Un Syndicat, c'est l'ensemble des ouvriers d'une même corporation groupés par le même idéal pour la défense de leurs intérêts communs, où l'individu fait place à une collectivité et ne pense plus en égoïste. Ce qui revient à dire que le principe de la discipline librement consentie doit être observé chaque fois qu'il y a nécessité de cohésion pour une question délimitée et reconnue fondée. Cette cohésion, vous devez prouver son existence par votre passage fréquent à l'une des permanences que votre Conseil Syndical tient à votre intention en notre siège social.

Comment voulez-vous, en effet, que vos dirigeants puissent agir à temps s'ils ne sont pas tenus rapidement au courant de faits qui se présentent ? Comment voulez-vous que nos camarades chômeurs trouvent l'emploi qui leur convient, si aucun de vous ne fait part de suite des vacances qui peuvent exister dans les ateliers de notre profession ? Pensez un peu que vous faites partie d'un groupement qui doit aider au placement de ses adhérents, et que nul ne peut se croire chevillé dans son emploi.

La bonne volonté et la patience sont des vertus dont il faut user sagement. Il ne faut donc pas vous reposer complètement sur les membres de votre Conseil Syndical. Ils ont mieux à faire, croyez-moi, que de visiter individuellement des adhérents dont on doit attendre un renseignement particulier ou une cotisation retardataire. Ces procédés ne créent que pertes de temps, quelquefois préjudiciables.

En terminant, mes chers camarades, laissez-moi penser que ne seront pas déçus les espoirs que votre Conseil Syndical place en vous pour une compréhension plus complète de large solidarité mutuelle et de recrutement syndical, afin d'accroître la rapidité de réalisation de notre idéal, que j'appelle de mes vœux les plus ardents.

SYNDICATS FEMININS DU GRIFFON

Assemblées générales

Le dimanche 28 janvier, à 10 heures, eut lieu l'Assemblée Générale du Syndicat Rennais des Dames Sténodactylographes et Comptables.

Lecture fut donnée du compte-rendu de l'activité du Syndicat pendant l'année écoulée. Rappelons pour mémoire nos succès aux divers examens : Association Sténographique Unitaire de Paris et examens de fin d'année scolaire : 153 diplômées ; Certificats d'aptitude professionnelle (Comptables et Sténodactylographes) : 41 ; 3 diplômes d'honneur, 3 médailles d'or, 2 médailles d'argent et 3 médailles de bronze à l'Exposition Régionale du Travail. Nous sommes heureuses de constater la progression croissante des inscriptions aux cours du soir.

Les Cours Ménagers sont plus florissants et plus appréciés que jamais ; 92 jeunes filles, réparties en 5 groupes, les suivent assidûment. De même, le Cours de Couture a du être doublé par suite de nombreuses inscriptions. Nous ne saurions trop vous féliciter de voir les jeunes prendre à cœur leur rôle de demain.

Le Bureau de Placement, malgré la période de crise, a pu améliorer ou procurer une situation à 60 de ses adhérentes. Nous sommes persuadées que vous aurez à cœur de nous prouver reconnaissance par votre attachement au Syndicat. C'est particulièrement aux jeunes que nous nous adressons, et nous sommes certaines qu'elles ne voudront plus nous entendre dire : « Il n'y a vraiment que les aînés qui tiennent ».

Au passage, un souvenir seulement à notre Fête des Catherinelettes dont le succès va croissant et qui fut des plus réussies.

Enfin, la séance est levée après un appel aux propagandistes. Que chacune de vous se mette à l'œuvre, nous amène une de ses compagnes de travail et l'an prochain, grâce à vous, notre chère famille syndicale connaîtra une nouvelle prospérité.

Le dimanche 4 février, le Syndicat des Dames employées aux travaux du Ménage a tenu son Assemblée générale sous la présidence de Mlle Brasier. Grâce à de bonne propagandistes, 14 nouvelles adhésions ont été enregistrées au cours de l'année, malgré certaines difficultés de recrutement spéciales à la profession.

La Secrétaire prie instamment les syndiquées de bien vouloir faire connaître leur changement d'adresse à la permanence car fréquemment les circulaires nous sont retournées par la poste avec la mention : partie sans adresse.

Après avoir parlé du prochain Congrès de Quimper et de la journée sociale du 25 février, la Présidente demande à chacune de faire un nouvel effort pour le recrutement et l'on se sépare.

Le Syndicat des Dames Ouvrières de l'Habillement a tenu son Assemblée générale le 28 janvier. A cette occasion plusieurs questions ont été étudiées, entr'autres l'abandonnement au Journal « La Voix des Travailleuses » qui devient indispensable à toute syndiquée, puisqu'il renseignera sur les faits et gestes de son groupement et fera œuvre d'éducation sociale. Il est très agréable de constater que la lecture de notre journal syndical est très intéressante et nous nous en réjouissons.

Le recrutement a été envisagé aussi et surtout les moyens d'éviter certaines déficiences qui se manifestent après deux ou trois années de cours. Nous constatons que, sur ce point, toute une éducation est à faire auprès de la jeune professionnelle qui répond très naïvement à sa propagandiste : « Mais non, je ne suis plus syndiquée, je ne suis plus cours... » Celle-ci n'a rien compris à l'esprit de solidarité et d'entraide mutuelle qui doit animer les membres de la même profession. L'ouvrière, aux heures difficiles, a besoin de trouver dans le syndicat l'esprit de corps susceptible de lui venir en aide. Il faut y réfléchir.

Nous avons pu, grâce au bon fonctionnement de notre Caisse de Chômage, élever à 5 francs le taux de l'allocation que nous donnons à nos chômeuses. Après avoir débuté modestement, il y a quelques années, nous arrivons aujourd'hui à un résultat heureux qui ne demande qu'à se développer, si toutefois nos syndiquées sont prêtes à faire les sacrifices que nous pourrions, le cas échéant, leur demander.

Depuis le 1^{er} janvier 1933, nous avons, jusqu'à ce jour, distribué 610 francs de secours.

Le Syndicat des Ouvrières en Tricot tint son Assemblée générale le 10 février. Le fait le plus saillant de son ordre du jour est l'assiduité que mettent les apprenties à suivre les cours technique et pratique gratuits qui leur sont donnés deux fois par semaine.

NOUVELLES DE FAMILLE

Mariages. — Simone Coignard a épousé le 6 février M. Béchu ; Marie Salmon a épousé le 10 février M. Prevert.

Nos félicitations et vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès. — Cécile Madiou a perdu sa

mère accidentellement le 10 février. Nous prions notre chère compagne, déjà si éprouvée, de trouver ici l'expression de nos affectueuses condoléances.

Assemblée générale des Cheminots

Le 4 février dernier, s'est tenue, dans une des salles du Palais Saint-Georges, l'Assemblée générale annuelle du Syndicat Professionnel des Cheminots de Rennes, sous la présidence de Vuillemin.

Au début de la séance, Vuillemin remercia les camarades présents d'avoir répondu nombreux à l'appel qui leur avait été adressé.

On entendit ensuite M. Daudin, secrétaire-adjoint, donner lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le rapport moral fut présenté par Huet. Celui-ci fit un exposé fort intéressant de tout le travail effectué par le Conseil Syndical et en particulier par le Secrétariat, signalant tout particulièrement les quelques revendications générales qui, à l'heure actuelle préoccupent tous les cheminots.

Le rapporteur n'eut garde d'oublier la position prise par le Syndicat en face des questions économiques et de rappeler sa participation dans toutes les manifestations d'ordre social ou syndical.

L'Assemblée adopta à l'unanimité cet intéressant rapport qui est bien la meilleure preuve de la vitalité toujours croissante de ce syndicat.

L'exposé de la situation financière par le trésorier Le Mol, fut une nouvelle occasion de montrer la prospérité de l'organisation. Les chiffres prouvèrent non seulement l'équilibre du budget, mais encore la bonne tenue de la caisse de solidarité et d'entraide mutuelle et ce qui est mieux encore, une augmentation des effectifs.

Grimalt, Secrétaire Général, rendit compte ensuite de la dernière réunion du Conseil fédéral et résuma toute l'action pour sauvegarder les intérêts des Cheminots et améliorer leur situation matérielle et morale.

Il entretint également l'auditoire des prochaines élections au Conseil Supérieur des Cheminots de fer.

Après un exposé de la situation, plusieurs décisions furent prises que nous retrouverons dans l'ordre du jour final.

Enfin, diverses communications furent faites par le Secrétaire, notamment en ce qui concerne l'organisation d'une journée sociale le 25 février et la tenue du Congrès de l'Union des Syndicats du Réseau-Etat, deux manifestations auxquelles les syndiqués sont invités à participer.

L'ORDRE DU JOUR :

L'Assemblée, visiblement intéressée par toutes les questions traitées au cours de cette réunion, tint à manifester sa confiance aux organisateurs en adoptant à l'unanimité et sans restriction, l'ordre du jour suivant :

Les Cheminots de Rennes, adhérents du Syndicat Professionnel (C.F.T.C.), réunis en Assemblée générale le dimanche 4 février, au Palais St-Georges :

Approuvent les rapports moral et financier qui leur ont été présentés et ont enregistré avec satisfaction les résultats obtenus au cours de l'année écoulée, tant au point de vue recrutement que de l'action purement professionnelle.

Font confiance aux membres du Conseil Syndical qu'ils renouvellent dans leur fonctions pour poursuivre la tâche commencée et faire aboutir les revendications en cours desquelles peuvent se résumer comme suit :

Maintien des salaires à un taux normal et en rapport avec le coût de la vie ; application intégrale de la loi de 8 heures et suppression de toutes dérogations ; répartition équitable sur tous les réseaux des emplois réservés ; augmentation du congé annuel ; extension à tous les agents du régime des facilités de circulation appliquées avant le 1^{er} janvier 1934, etc...

Se déclarent entièrement d'accord avec leur syndicat, l'Union du Réseau-Etat, la Fédération des Cheminots de France :

1^o Pour protester contre les compressions de personnel qui nous ont débarrassés d'autres résultats que de nuire à la bonne exécution du service, à la sécurité des voyageurs et du personnel ainsi qu'en témoignent de récents et douloureux exemples ;

2^o Pour faire modifier le projet de réorganisation des Chemins de fer conformément aux vœux adoptés par les précédents congrès et afin que soient sauvegardés les intérêts de l'Etat, des usagers et des Cheminots.

Protestent contre le refus des Pouvoirs Publics et des dirigeants de Réseaux d'appliquer la répartition proportionnelle dans les élections professionnelles et déclarent de ne pas prendre part au vote de ce jour blanc le 12 février prochain, lors des élections au Conseil Supérieur des Cheminots de Fer, pour mieux appuyer leur protestation.

S'engagent, d'autre part, à faire autour d'eux toute la propagande utile en vue de recruter de nouveaux adhérents et faire en sorte que le Syndicat Professionnel des Cheminots de Rennes conserve la place prépondérante qu'il a su acquérir et que personne ne peut plus contester.

Se séparent aux cris de : Vive la Fédération des Cheminots de France et Vive la C.F.T.C.

FOUGÈRES

Remerciements

Nous remercions bien sincèrement M. le Maire de Fougères ainsi que la Municipalité du geste équitable de répartition des subventions aux divers syndicats.

Par cet acte prend fin le régime autoritaire et partiel de la Municipalité ancienne qui ne reconnaît de droit qu'un seul syndicat. Dans toutes les organisations il y a des chômeurs, donc de grands besoins.

La justice réclamait cette répartition : c'est fait, tant mieux ! Maintenant il nous reste à porter nos souhaits de prospérité à la Municipalité actuelle afin que par une bonne gestion des finances possibilité se fasse pour l'avenir d'une répartition plus généreuse.

Le Conseil Syndical.

Réponse à M. Fournier

Secrétaire du Syndicat Confédéré

Je remercie le camarade Fournier du grand honneur qu'il me fait en me donnant place dans le journal « Le Semeur d'Ille-et-Vilaine » dernier, ce qui me fait lui pardonner bien volontiers la petite médisance qu'il m'adresse et qui me fait sourire. Le mot, cela n'est pas gentil, c'est bien fait pour moi, voilà ! Pour éviter cette chose, je n'avais qu'à suivre les directives toutes puissantes de la C. G. T. et tout s'arrangerait, le très camarade Fournier aurait été content.

Car qu'en pensez-vous, les copains, en refusant de manifester le 12 février dernier, nous avons, par là-même, lutté contre les libertés Syndicales et contre la République. Ah ! cela c'est très mal et, par notre faute peut-être, le père Doumergue va devenir Roi de France, gare à cette dynastie où le socialiste Marquet sera premier Ministre.

Enfin rassurons-nous, la République n'a pas sombré encore, et nous espérons que devenue meilleure elle deviendra plus forte.

Sachez pourtant, M. Fournier, qu'autant que vous, nous tenons à lutter pour la liberté et la justice sociales. Voyez nos œuvres : notre action sociale a une profondeur que vous pouvez envier. Certes, nous ne nous sommes pas mélangés de nos affaires à rester calmes et dignes, à ne pas nous mêler pour des buts politiques à ceux qui chantent l'Internationale et la Carmagnole ; en cela, nous sommes dans la logique. Mais, soyez certain, M. Fournier, si vraiment les lois sociales étaient menacées (Libertés syndicales, Assurances Sociales, Allocations familiales, etc.) que nous nous dresserions comme un seul homme pour lutter et maintenir le respect de ces lois.

Quant à ces questions générales, pour revenir dans le domaine local, nous avons le plaisir de vous dire que, sans le crier sur les toits, nous agissons et luttons au mieux de nos possibilités pour la défense des salaires et le maintien des prix. Si nous nous avons pris position contre le centimètre de la piqûre, c'est que nous avons reconnu que ce système est mauvais et fausse le prix de l'heure. Mais cela ne nous empêche pas de travailler et d'obtenir de nombreux résultats de réajustement des prix de la piqûre.

Soyez donc certain, M. Fournier, que nous ne sommes soumis qu'à une seule chose, à la Justice quand celle-ci se réclame de notre compétence.

G. LECOINTE.

Avis aux Chômeurs

Les subventions de l'Etat à nos caisses de chômage ne nous étant pas parvenues, et ne voulant pas faire de crédit, opération que nous croyons mauvaise, nous avons été dans l'obligation de suspendre les paiements de chômage, que nous reprendrons avec une situation bien assise et qui nous évitera pour l'avenir les arrêts si désagréables.

Pour le Conseil Syndical, Le Secrétaire : G. LECOINTE.

Formation d'une chorale lyrique

Les camarades du Syndicat désireux de donner leur concours en vue de la constitution d'un groupe orphéonique sont priés de se faire inscrire à la permanence du Syndicat ; cette décision est la suite de nombreuses demandes de camarades désireux d'amplifier notre camaraderie et donner à nos fêtes un plus vif éclat. Que les camarades de bonne volonté des deux sexes viennent donc se faire inscrire.

Etres placés au-dessus des autres n'est qu'une obligation plus étroite de travailler pour les autres et de les servir.

BOURDALOUE.

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE CONFÉDÉRALE « LE SYNDICALISME CHRÉTIEN »

EXAMEN DE CONSCIENCE Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour aider et propager votre journal ?

EXAMEN DE CONSCIENCE

Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour aider et propager votre journal ?

EXAMEN DE CONSCIENCE

Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour aider et propager votre journal ?

BREST

Notre nouveau siège social

Désormais les communications concernant l'Union Locale des Syndicats Professionnels devront être adressées au n° 11 de la rue de Travers. Les réunions du 1^{er} et 3^e mardi du mois du Syndicat de l'Arsenal auront lieu dans ce nouveau local à 5 h. 1 ; en est de même de la permanence du Secrétariat du Peuple et de l'Association Fraternelle des Mutuels du Travail. Que tous nos amis en prennent bonne note. Tous les services qui étaient assurés au n° 6 de la rue Ducoëdic continuent au n° 11 de la rue de Travers. C'est avec le plus grand plaisir que nous y recevrons tous les amis qui voudront bien s'y adresser.

Après le 12 Février

Elle a donc eu lieu, la fameuse journée de protestations décidée par le parti socialiste et la Franc-Maçonnerie. La C. G. T., leur fidèle servante, avait lancé l'ordre de mobilisation. A l'Arsenal il ne fut pas suivi à la satisfaction des lieutenants de Joux, qui voyaient d'un air déçout l'entrée en masse des ouvriers. Environ 2.000 absences sur près de 6.000 ouvriers, et sur ce nombre la moitié étaient permissionnaires ou en exemption. La C. G. T. a connu des triomphes plus éclatants dans notre ville.

Dès que possible, et sans attendre le mot d'ordre de la Fédération Professionnelle de la Marine, nous avons fait publier dans la presse locale un avis disant que nous nous tenions en dehors de ce mouvement qui n'aurait rien de professionnel. Nous ajoutions que nous laissons nos camarades libres d'agir pour le mieux suivant les circonstances. Cette seconde partie a été mal interprétée par quelques-uns.

Certains ont conclu que nous autorisons en quelque sorte nos adhérents à faire grève. Pour qui nous connaît, c'est nous faire injure et jamais aucun membre du Bureau Syndical n'a eu cette pensée. Dans un texte rédigé à la hâte, au crayon, pour pouvoir être inséré à temps dans la presse du lendemain, on ne peut rester choisir les termes de chaque phrase. De plus, à l'heure où paraissait notre avis, personne ne savait encore quelle serait l'attitude de l'Administration de la Marine en la circonstance ; des bruits circulaient concernant les entraves qui se préparaient pour empêcher l'entrée des ateliers. Certains camarades nous demandaient si réellement il fallait braver pour venir au travail coûte que coûte. Nous n'ignorons pas, d'autre part, que des camarades isolés dans des compagnies pouvaient être en butte à des représailles plus ou moins déguisées ; certains agents techniques faisaient pression sur leurs ouvriers pour qu'ils restent dehors. Devant ces faits qui nous furent signalés, nous avons jugé plus prudent de laisser les intéressés juges de la conduite à tenir, soit de venir au travail, soit de ce que comptait faire le plus grand nombre, soit de demander une permission régulière afin de ne pas être comptés au nombre des grévistes comme le désiraient quelques-uns. Mais à aucun moment personne n'a pensé qu'il pouvait rester dehors sans autorisation régulière pour faire le jeu de la C. G. T. Les communiqués parus par la suite ont d'ailleurs dissipé toute équivoque et personne n'ignorait à l'Arsenal les sentiments des membres et du Bureau du Syndicat professionnel sur cette grève d'ordre politique.

EXPLIQUONS-NOUS

Des novembre 1933, les syndicats adressaient aux représentants des Compagnies le projet qu'ils avaient élaboré, travail dont la valeur, le sérieux, l'intelligente présentation, ne pouvaient échapper et qui méritaient de servir de base pour la discussion préliminaire à l'établissement des deux statuts promis. C'est, seulement après le 1^{er} janvier, et sur la pressante sollicitation des syndicats, que les représentants des Compagnies voulurent bien engager les pourparlers. A la fin de ce même mois, les Compagnies faisaient, à leur tour, connaître les points essentiels de leurs contre-propositions.

L'observateur impartial ne pouvait manquer de constater la différence fondamentale qui existait entre les deux thèses ; d'un côté, le travail des syndicats, comportant tous les chapitres intéressants la profession, prévoyant, comme il se doit, les situations possibles et s'efforçant de remplacer le régime de la décision arbitraire par le règlement inviolable ; de l'autre côté, les documents établis par les Compagnies s'apparentent plutôt à des « règlements intérieurs », voire à des « notes de service ».

Les pourparlers s'engagèrent activement mais, dès le début, il apparut qu'ils seraient difficiles en raison des intransigences de la Compagnie Radio-France. Le représentant de celle-ci ayant, au cours d'une entrevue avec les délégués du Syndicat, érigé en principes certaines conditions inacceptables pour le personnel, la rupture eut lieu, le 14 février.

Aussitôt, par solidarité, le Syndicat des Câbles entraînait dans le mouvement et, pour la seconde fois, le trafic par T.S.F. et câbles sous-marins, entre la France et l'Amérique se trouva interrompu.

Ouvrons ici une parenthèse pour dire que nous trouvons singulier qu'un service public — la convention de 1901, notamment, a assimilé la Compagnie des Câbles télégraphiques aux services concédés — puisse cesser de fonctionner pendant une période qui atteint aujourd'hui 14 jours, sans que les ministères intéressés se soient préoccupés avec la diligence voulue de remédier à cette situation. Cependant, tout le monde s'accorde, dans les milieux officiels, à reconnaître, d'une part, la légitimité des revendications des personnels et, d'autre part, le préjudice matériel et moral que cause cette grève au pays. Préjudice maté-

Les Ouvriers du Livre

Quelques ouvriers du Livre, désirant secourir le joug de la C. G. T., ont manifesté l'intention de former à Brest une section syndicale adhérente à la C. F. T. C. Au cours d'une réunion préparatoire les jalons ont été posés en vue de cette constitution. Elle est en voie de réalisation.

A l'Arsenal

Temps calme pour le moment, quelques réclamations à transmettre. Des doléances exprimées par les ouvriers peintres ont été examinées et seront transmises à l'autorité locale.

Le Bureau examine les questions à soumettre au prochain congrès fédéral en mai. C'est le moment pour nos camarades de nous faire part des desiderata, des diverses questions qu'ils voudraient voir examiner ; le Bureau se réunit tous les 1^{er} et 3^e mardis du mois, 11, rue de Travers.

Formation d'une chorale lyrique

Les camarades du Syndicat désireux de donner leur concours en vue de la constitution d'un groupe orphéonique sont priés de se faire inscrire à la permanence du Syndicat ; cette décision est la suite de nombreuses demandes de camarades désireux d'amplifier notre camaraderie et donner à nos fêtes un plus vif éclat. Que les camarades de bonne volonté des deux sexes viennent donc se faire inscrire.

EXAMEN DE CONSCIENCE

Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour aider et propager votre journal ?

EXAMEN DE CONSCIENCE

Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour aider et propager votre journal ?

EXAMEN DE CONSCIENCE

Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour aider et propager votre journal ?

La grève des Employés des Câbles et de Radio-France

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la grève qui met aux prises les employés des Câbles et Radio-France avec leurs Administrations respectives n'est pas encore terminée. Elle se poursuit dans le calme et la dignité, mais nos amis y déploient une activité intelligente, exposant leur point de vue par affiches, par la presse, s'efforçant d'intéresser le public et les autorités compétentes à leur juste cause. Notre Union Locale a fait publier l'ordre du jour voté en faveur de nos camarades dont les intérêts concordent avec ceux bien compris

La Maison Georges GANUCHAUD

13 à 19, Rue de la Paix, NANTES

réalise son stock à des prix extrêmement bon marché

Profitez-en !

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
François Pauvert, deuxième enfant de notre camarade Pauvert, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire ;
Claude Le Corre, fils de Mme Le Corre, née Marie Hervé, du Syndicat des Employés de Nantes.
Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Charles Ménage, notre camarade du Syndicat des Employés de Saumur ;

M. Le Frapper, père de Mlle Le Frapper, du Syndicat des Cheminots de Nantes P. O. ;

M. René Dubar, frère de Mlle Jeanne et Germaine Dubar et de notre camarade Marius Dubar, membres du Conseil de nos Syndicats d'Employés et de la Métallurgie de Nantes ;

Thérèse Barbier, fille de notre camarade Gabriel Barbier, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes ;
Mme Chupin, belle-mère du même camarade ;

Jean Guymard, notre camarade du Syndicat des Employés de Nantes.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous présentons nos vives et chrétiennes condoléances.

riel, parce que ce sont des millions de perdus et qui passent dans des caisses étrangères ; préjudice moral parce que les Compagnies françaises, dont on a critiqué sévèrement la gestion (il serait intéressant à ce sujet d'analyser plusieurs rapports de commissions parlementaires) s'avèrent dans l'impossibilité de faire fonctionner un important service public en respectant les divers intérêts en cause : usagers, personnels, propagande française, etc...

On ose admettre que certaines influences se manifestent, qui émanent de milieux financiers dont on sait qu'ils contrôlent les deux Compagnies (ce qui est déjà une anomalie et qui deviendrait un grave danger en cas de guerre). On se permet de faire un curieux rapprochement entre cette carence française et l'intense publicité de deux grandes Compagnies étrangères : « Commercial Cables » et « Western Union ».

Il y aurait là, pensons-nous, différents points, fort intéressants, à élucider ; ce n'est pas de notre ressort. Les représentants de la Compagnie des Câbles ont exposé, il y a déjà longtemps, que les conditions qu'ils imposaient au personnel étaient la conséquence des difficultés qu'éprouvait la Compagnie pour vivre. Le personnel a rétorqué qu'il s'agissait là des résultats d'une gestion déficiente, d'un manque de propagande et d'une coordination maladroite entre « P. Q. » (Câbles télégraphiques) et « Radio-France ». Aujourd'hui le Syndicat des Câbles ajoute que, pour un trafic encore inférieur, les deux Compagnies étrangères, dont nous avons parlé tout à l'heure, ont un personnel supérieur en nombre et mieux payé que les Compagnies françaises...

Refermons cette parenthèse pour indiquer que, depuis le début de la grève, de nombreuses démarches auprès des ministres du Travail et des P.T.T. ont été effectuées, auxquelles ont participé, notamment MM. Trémintin et Goudé, députés du Finistère ; MM. Poimboeuf, de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Employés (C.F.T.C.) ; Capocci, de la Fédération Cégétiste et Léon Joubaux, Secrétaire Général de la C. G. T.

Des difficultés ont déjà été aplanies et il faut espérer que les derniers points sur lesquels le désaccord est flagrant : rétablissement de l'avancement suspendu depuis quatre ans, pour le personnel des Câbles, congé de maladie pour le personnel de « Radio-France », fixation d'un préavis convenable pour les deux personnels, seront réglés. M. Mallarmé, ministre des P.T.T. a promis d'y consacrer tous ses efforts et, pour une discussion qui doit être décisive, MM. Girardeau (Radio) et Dupont (Câbles), se rencontreront, chez le ministre très prochainement avec M.M. Capocci (C. G. T.) et Poimboeuf (C.F.T.C.).

Nous formons, quant à nous, l'espoir que le travail puisse bientôt reprendre et cela sera facilement réalisé si les pouvoirs publics font preuve d'une autorité qui, pour être tardive, n'en sera pas moins efficace.

Maurice BOULADOUX.

Avez-vous reçu votre Journal de Février ?

Il paraît que nombreux sont nos syndiqués qui n'ont pas reçu leur « Voix des Travailleurs » de février. Est-ce le fait de la fameuse « grève générale » ?
Nous serions désireux d'avoir les noms de tous ceux et de toutes celles qui sont dans ce cas.
A l'avenir, si vous n'avez pas reçu votre journal le 15 du mois, veuillez nous avertir. Comme il paraît le 10, nous ferons la réclamation qui s'impose.

A propos de la grève du 12 Février

Nous tenons à mettre sous les yeux de tous nos lecteurs les consignes que, à la date du 8 février, sans attendre le mot d'ordre de la C.F.T.C. ou de nos Fédérations, nous avons passés à nos Syndicats.

Les événements présents nous font un devoir de confirmer à nos Syndicats régionaux que la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, jalouse de son indépendance politique et se plaçant au-dessus de tous les partis, s'interdit de participer à toute grève de caractère politique.

C'est pourquoi nous invitons tous les membres de nos Syndicats Régionaux à ne suivre aucun mouvement de cette nature, notamment la grève de 24 heures, que la C.G.T. vient de décider, mais à rester à leur travail, autant que les circonstances le permettent.

Pour le Bureau de l'Union Régionale, Paul FOULON.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

Les dispositions suivantes sont appliquées jusqu'à nouvel avis.

I. - MEMBRES EXCLUS DE LA LOI SUR LES ASSURANCES SOCIALES soit par leur âge (60 ans), soit par le montant de leur salaire

Cotisation mensuelle : Hommes 10 francs ; femmes 8 francs.

Catégorie familiale (comprendant le mari, la femme et les enfants jusqu'à 16 ans, quel qu'en soit le nombre) : 20 francs.

Ces cotisations ont droit aux indemnités suivantes :

8 francs par consultation médicale ; 12 francs par visite médicale ; 80 % des médicaments ordonnés, pris et payés à la Pharmacie Mutualiste, à l'exclusion de toute eau minérale. Si la 1^{re} ordonnance porte, de la main du Docteur, la mention Urgente, elle sera remboursée jusqu'à concurrence de 80 % ;

50 % des interventions chirurgicales, avec un maximum de 300 francs ; 125 francs pour maternité ; 15 francs par mois pour allaitement maternel, pendant 6 mois ; 5 francs d'allocation journalière de maladie, à partir du 6^e jour de la déclaration et pendant 90 jours ; 3 francs par jour pendant les 180 jours suivants.

II. - MEMBRES ASSUJETTIS OBLIGATOIRES A LA LOI DES ASSURANCES SOCIALES

Cotisation mensuelle : Hommes 3 francs ; femme 2 francs.

Ces cotisations ont droit aux indemnités suivantes :

10 % des dépenses pharmaceutiques ordonnées par le médecin pour l'assuré.

La somme qui aura été remboursée par les Caisses Primaires d'Assurances Sociales servira de base pour établir le montant de ces 10 % ;

3 francs par consultation médicale ; 3 francs par visite médicale ; 3 francs d'allocation journalière de maladie, à partir du 6^e jour de la déclaration et pendant 90 jours (dimanches et jours fériés payés) ; 2 francs pendant les 90 jours suivants.

Ces allocations viendront s'ajouter à celles payées par les Assurances Sociales.

Lorsque les Assurés se présenteront à leur Caisse Primaire d'Assurances Sociales, ils devront réclamer une feuille indiquant le détail des dépenses qui leur seront payées ; ils présenteront ensuite cette feuille à la Société de Secours Mutuels pour recevoir les indemnités ci-dessus.

Nous sommes à la disposition de nos Sociétaires pour accepter leur adhésion à une Caisse Autonome de Retraites.

NANTES

La Maison LANCEL est condamnée pour violation du repos dominical

Le 20 février, à comparu devant le Tribunal de simple police de Nantes, le gérant de la succursale des Magasins Lancel, de Paris. Ce magasin était resté ouvert avec son personnel, les dimanches 24 et 31 décembre, violant ainsi la loi sur le repos dominical, et ceci malgré les avertissements de l'Inspection du travail, et sur des ordres formels reçus de Paris.

D'où procès-verbaux de l'Inspection du Travail.

Le gérant de la Maison Lancel de Nantes, 13, rue Crébillon, s'est donc vu condamné à onze amendes de 5 francs et à 5 francs de dommages-intérêts envers chacun de nos deux Syndicats nantais d'employés et de dames employées, qui s'étaient portés partie civile.

BIBLIOTHEQUE

La Commission de la Bibliothèque se réunit le 11 février.

Le Président est heureux de nous annoncer que l'activité de la Bibliothèque est toujours croissante.

Le nombre des lecteurs a augmenté dans de notables proportions, et d'autres suivront sûrement leur exemple, surtout maintenant que les lecteurs pourront se servir des fichiers qui remplaceront les catalogues.

Les livres sont classés suivant les catégories suivantes :

Les Romans, un numéro.

Les livres religieux, un numéro suivi de L. R.

Les livres sociaux, un numéro suivi de L. S.

Les livres scolaires et techniques, un numéro suivi de S. C.

Les Biographies, un numéro suivi de B. I.

Puis l'on procède au renouvellement du Bureau.

Sont élus :

Président d'honneur : M. Faudray.

Président : M. Roufoux.

Vice-Présidents : Mlle Périgois et M. Certain.

Secrétaire : M. Seguin.

Secrétaire-adjointe : Mlle Seguin.

Treasurière : Mlle Hourdeau.

Treasurière-adjointe : M. Pépin.

Autres conseillers : Mlles Gallais, Clergeau, Goëthal, Patarin ; MM. Fromy, Nassivet, Michonneau, Chauvin.

La Bibliothèque a acheté et mis en service depuis le mois de juin 1933, 120 volumes ; elle a reçu du Ministère du Travail 100 nouveaux ouvrages qui seront mis en service incessamment.

Le 1er mars, les livres suivants ont été mis en service :

Tout par amour, de Tribly.

Films d'histoire, de Robert Cornilleau.

Encyclique Rerum Novarum Commentée, de l'Ecole Normale Supérieure.

Dictionnaire de la femme et de la jeune fille, de Cerber et Ramin.

Manuel des Assurances, de Veron et Pourcheirox.

Manuel de la Banque, de H. Du-fayel.

La Vie de Pasteur, par Robert Val-lery-Radot.

Vieux Paris, de F. d'Andigné.

Manuel du Commis Papetier, de A. Bourgeois.

Manuel de la Fabrication des épines, de M. Demouy.

Le Miracle de l'Eglise, R. P. Ser-tillanges.

Le mois prochain, d'autres livres très intéressants seront mis à la disposition des lecteurs.

LE SECRETAIRE.

SYNDICAT DE L'AIGUILLE

Vente de Charité

Comme nous l'avions annoncé, notre vente de charité eut lieu le samedi 3 et le dimanche 4 février, salle Léon XIII, 10, rue de Bel-Air. La préparation et l'installation en sont assez longues, mais cette année, les deux sections étant réunies en un seul groupe, celles qui avaient été chargées de cette tâche n'étaient pas en peine de trouver de l'aide parmi leurs compagnons de travail, et de nombreuses « bonnes volontés », unissant leurs efforts pour le but à atteindre, donnèrent quelques journées pour que fut prêt à l'arrivée des visiteurs.

Cette salle Léon XIII, bien décorée, était d'un coup d'œil très agréable avec tous ces comptoirs bien garnis et si variés. Il serait trop long de les énumérer tous ; mentionnons cependant deux choses nouvelles cette année : un comptoir de fleurs et plan-

tes vertes, qui fit de très bonnes affaires, et un salon de thé, gracieusement installé et avec beaucoup de goût par une de nos amies syndiquées et qui fut fort appréciée des visiteurs ; il se trouvait dans une seconde salle, mise à notre disposition par M. Buerne, président de l'Union Nantaise, à qui nous adressons nos sincères remerciements. Cette table ne fut pas la moins fréquentée, car il s'y trouvait confiserie, buffet, rafraîchissements.

Durant ces deux jours, nous avons vu passer de nombreux visiteurs ; les amis du Syndicat de l'Aiguille sont très nombreux et comprenant la nécessité de cette vente de charité, se sont pressés de venir y faire visite. Grâce à leur générosité le résultat a été très satisfaisant, progressant chaque année ; il servira une fois de plus à soulager bien des misères, et à venir en aide à bien des infortunés.

Que toutes nos aimables vendeuses soient remerciées de tout cœur, ainsi que toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont bien voulu contribuer au succès de cette vente de charité ; qu'elles en soient récompensées par Celui qui a promis de bénir les âmes dévouées aux pauvres, « ses membres souffrants ».

SYNDICAT DES CHEMINOTS P. O.

Assemblée générale

L'Assemblée Générale du Groupe de Nantes s'est tenue le 8 février, salle de l'Union Ouvrière, rue du Commandant Rivière.

Le rapport moral du secrétaire fait ressortir toute l'activité déployée pendant l'exercice écoulé : interventions diverses près des services locaux et centraux, réunion et documentation des ex-membres libérés du service militaire, étude sur la création d'une section féminine, représentation aux différents congrès, etc...

Tous ces indices démontrent la vitalité croissante du Syndicalisme chrétien dans les milieux ferroviaires, vitalité qui s'est traduite encore par l'élection de notre camarade Bonamy, secrétaire de l'Union des Syndicats-Etat, comme membre du Conseil Supérieur du Travail.

Ensuite le Trésorier, dans un compte-rendu financier bien établi, indique que malgré l'arrêt du recrutement les effectifs sont en constante augmentation, et que le paiement régulier des cotisations permet au groupe d'envisager l'avenir avec sécurité. L'Actionnariat, véritable caisse d'épargne, est également très prospère et l'importance des versements s'accroît sans cesse.

Un vœu fut émis où, après différentes revendications professionnelles, l'Assemblée se déclara décidée à lutter de tout cœur pour les principes de Justice et de Paix Sociale qui sont à la base de l'organisation corporative.

Pour terminer, le Bureau fut renouvelé comme suit :

Président : Herryray ; Secrétaire : Batard ; Secrétaire adjoint : Merrien ; Trésorier : Payraudeau ; Receveurs : Chaupin, Oille, Yamic, Moussé ; Commission de contrôle : de Corlieu, Boulonard, Kerrion ; Délégué des Jeunes : Emériau.

SYNDICAT DU PERSONNEL S. N. E.

Le mois dernier, à cette même place, je vous avais dit que des choses intéressantes s'étaient passées depuis trois mois. Depuis un mois aussi.

Parmi les premiers, il y en a une sur laquelle je veux revenir : c'est notre entrevue avec les camarades dirigeants du Syndicat ouvrier des Producteurs et distributeurs d'Energie Electrique.

Au cours de notre entrevue, il avait été question de l'indépendance de nos mouvements, et nous avions démontré que nous étions réellement indépendants. Et sur une question posée à nos camarades au sujet de leur rattachement à la C.G.T., et par là même au parti socialiste, il nous avait été répondu que ce n'était pas vrai, et que la fameuse Charte d'Amiens garantissait que tout les ouvriers étaient libres au sein de la C.G.T. Eh bien ! non ; cela n'est pas vrai ; et les preuves aujourd'hui s'ajoutent de plus en plus les unes aux autres.

A plusieurs reprises, nous l'avons vu, mais la netteté de la question s'est dégagée de la journée du 12 février. Que s'est-il donc passé ? Ces libertés ouvrières étaient-elles en cause ? Non. Mais certains partis politiques l'étaient, et devant cela on a voulu dresser les travailleurs. Si dans certains journaux on a crié victoire, dans beaucoup d'autres on dit la vérité, et celle-ci est loin de faire apparaître cette victoire. Si dans certaine ville de l'Ouest on a vu la police de la

rue faite par les Cégétistes, et celui qui ne voulait pas dire comme eux, obligé de s'incliner. Dans d'autres villes, la journée du 12 février est passée inaperçue, car là la C.G.T. n'existait pour ainsi dire pas.

Et maintenant, mes chers camarades, qui êtes encore enrôlés dans les rangs de cette organisation, quelle preuve faudra-t-il donc vous apporter pour que vous la quittiez ?

Vous avez déjà montré par votre cran que vous ne vouliez pas la suivre dans la rue, en refusant d'obéir au mot d'ordre donné, et vous êtes venus affirmer, par votre présence au travail ce jour-là, que l'ouvrier savait ce que c'était que la liberté du travail. Soyez logiques jusqu'au bout, car quoi que l'on dise, on ne pourra plus dire que la vieille C.G.T. n'a pas les bras liés.

LE SECRETAIRE.

CHEZ LES MUNICIPALS

Lorsque ce journal paraîtra, notre Syndicat aura bientôt un an d'existence.

Aussi, le Conseil Syndical, n'ayant pas voulu laisser passer cette date inaperçue, a décidé que — retenez bien cette date — le dimanche 8 avril 1934, le conseil de l'Union régionale de Nantes se réunira à la mairie de Nantes pour célébrer dignement cette première étape.

La presse locale vous donnera les détails en temps voulu ; voici le programme de cette journée dans ses grandes lignes :

Le matin à 8 heures, messe à l'Eglise Sainte-Thérèse, notre patronne, avec allocution de circonstance. Petit déjeuner facultatif.

A 9 h. 30, assemblée générale trimes-trielle, 10, rue de Bel-Air.

A 10 h. 30, réunion de propagande pour les camarades sympathisants désireux de s'instruire et de connaître la C. F. T. C.

A 12 h. 30, déjeuner en commun. Enfin à 15 heures, soirée récréative, Salle Saint-Michel, 10, rue de Bel-Air, où la troupe théâtrale de Saint-Périx donnera au profit de notre caisse de primes à la natalité l'inéprouvable succès de « NOTRE-DAME DE LA MOUSSE ».

Le matin sera l'heure du travail austère ; nous y convions ceux qui nous suivent depuis un an avec une délicate attention.

L'après-midi nous leur donnons rendez-vous également, ainsi qu'aux familles de tous ceux qui veulent se défendre et aussi nous appuyer de leur sympathie en contribuant au développement de notre caisse de primes à la natalité.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL

La grève contre le "Fascisme"

Nous empruntons quelques lignes d'un article du Nord Social, du 25 février dernier, à propos du Congrès S.F.I.O. qui devait se tenir à Lille, le 11 février et qui a été supprimé, mais qui néanmoins, n'a pas empêché la capitale des Flandres d'être l'objet, ce jour-là, d'une « grande démonstration » contre le « Fascisme ».

Enfin le jour de gloire est arrivé ! écrit le Nord Social. Les élus du parti socialiste ont tenu à Lille, le 11 février, un grand congrès qui a été l'objet d'une « grande démonstration » contre le « Fascisme ».

Les clairons sonnent. Les troupes défilent. Les militants en tenue passent, le gendarme à la main. Les sections féminines — en uniforme — cherchent à se donner une allure martiale. Les manifestants suivent un imposant cortège, organisé selon des procédés et des méthodes fascistes et orienté à qui mieux mieux : « A bas le Fascisme ».

Ah ! que ne se sont-ils, à ce moment-là, regardés dans la glace. Et maintenant, laissons le soin à l'un de nos camarades, de donner quelques impressions sur notre journée locale du 12 février. Nous ne sommes pas méchants, mais espérons que les camarades des Patronages égarés dans la C. G. T., ont compris réellement le genre de « neutralité » de celle-ci.

L'ordre de grève générale, dit notre camarade, lancé par la C. G. T., d'accord avec les partis de gauche, pour le lundi 12 février, ne fut pas en vérité totalement suivi, puisque sur 1.100 ouvriers, effectif de ce jour, 567 firent réellement la grève. Nombreux encore les grévistes en congé payé : 115. Les membres du Syndicat professionnel, et beaucoup d'autres, ne voulant pas prendre part à cette manifestation, qui n'avait qu'un but poli-

tique, travaillèrent comme d'habitude.

Que dire de cette manifestation ? Dirigée par des prolétaires soi-disant conscients et organisés, elle donna le spectacle d'une troupe vraiment inconsciente et désorganisée. Ces singuliers défenseurs de la liberté se massèrent sur le passage des travailleurs, hurlant, vociférant les pires injures envers ceux qui passaient calmes et résolus.

La note anticléricalité fut donnée (comment y résister ?) par certains dirigeants à la vue des travailleurs catholiques militants ; ce qui ne fit sans doute pas beaucoup plaisir à quelques catholiques égarés dans les rangs de la vieille C. G. T., qui, ce jour-là, montre une fois de plus sa belle neutralité sur la question religieuse, son véritable désir de ne défendre que les intérêts professionnels, et son éternelle façon de pratiquer la liberté, envers et contre tous.

A Lille, le 11 février ! à Indret, le 12 ! Ah ! que ne se sont-ils, à ce moment-là, regardés dans la glace.

UN HEUREUX TÊMOIN.

NOTA. — Nous ne publions pas de nouveau l'ordre du jour qui fut voté à l'issue de notre réunion générale du 9 février, paru dans la presse locale, et qui invitait nos adhérents à se rendre à leur travail le 12 — ni la circulaire émanant de l'U.R.T.C.O. ;

2° En passant, l'on a pu remarquer en tête de la manifestation qui traversa les rues de La Montagne, des grévistes en congé payé.

Notre Fête du Travail

Comme les années précédentes, nous songeons à organiser notre fête du travail, anniversaire de l'Encyclique « Rerum Novarum ». La date en serait fixée au 6 mai.

L'après-midi, salle du Patronage, à 15 h. 30, grand concert, avec les concours d'artistes nantais : musiciens et chanteurs réputés, lauréats du Conservatoire.

Comédie tout à fait d'actualité en trois actes : « LE GROS LOT » ou le gagnant de la Loterie Nationale ; le multimillionnaire, interprété par la troupe toujours si goûtée du public, « La galette Montagnarde ».

Que l'on retienne donc cette date sur le calendrier. Et nous disons à tous, syndiqués et sympathisants, ainsi qu'à vos familles :

6 Mai, salle du Patronage, à 15 h. 30.

Le Conseil Syndical.



UN ASPECT MÉCONNU DU SYNDICALISME CHRÉTIEN : LES COURS PROFESSIONNELS

Pour beaucoup de gens, peu ou mal informés, le Syndicat est une machine à revendiquer.

Machine qui effraye ceux dont le sens social n'existe pas ainsi dire pas, machine qui est l'objet de toutes les attentions de ceux qui sont venus au Syndicat par esprit de lucre.

Si, considéré sous certains aspects, le syndicat paraît répondre à ce qu'en attendent les premiers, il ne faut y voir qu'un à côté du problème et bien se dire que le syndicalisme et le syndicat sont tout autre chose que cela.

Le Syndicat Chrétien, entre autre, est une grande famille ayant déjà fait ses preuves et dont on ne parle pas assez.

Combien ne le connaissent que par les critiques dont l'accablent ses adversaires ?

Ne faudrait-il pas voir dans ces critiques mêmes la preuve que le syndicalisme chrétien est agissant, qu'il se répand de plus en plus au grand plaisir de ceux qui pensent que l'ouvrier n'est qu'une machine à produire, à jouer, un corps sans âme, un être sans idéal.

Et voilà ce qui caractérise le syndicalisme chrétien.

Nous avons vu que l'ouvrier ait une formation morale et intellectuelle, mais nous avons voulu aussi que sur le terrain professionnel, il soit à même de lutter avec

le meilleur et prendre la première place.

Nous pouvons dire, avec satisfaction, que nos efforts ont été couronnés de succès grâce au dévouement de nos militants, qui ont compris qu'il fallait intéresser les jeunes à leur avenir, et ce, au sein du syndicat.

C'est ainsi que prirent naissance tout d'abord des cours de coupe à l'usage des syndiquées ouvrières.

Grâce au dévouement et à la compétence de Mlle Briand, toutes les semaines les élèves de ces cours, après leur travail terminé, peuvent se perfectionner et acquérir des connaissances des plus utiles et qui trouveront leur application dans la vie familiale qui sera leur lorsque, mariées, elles resteront au foyer, d'où les nécessités de l'existence n'auraient jamais dû les faire sortir.

Puis, en collaboration avec l'Amicale, Saint-Pierre, nos camarades Guillemin, Lemaire et Rault ont donné, deux fois par semaine, le lundi et le jeudi soirs, de 6 à 7 h. 30, des séances de dessin industriel appliqué à la construction navale.

Tant pour les cours de charpente, de géométrie du navire que pour les cours de machines et pour l'enseignement général des mathématiques, de l'algèbre ou de la descriptive, nous sommes en mesure d'affirmer que ces leçons ont conquis les jeunes qui, en masse, nous font confiance, à ce point que nous ne craignons pas d'écrire qu'elles ont une faveur que pourrait leur envier bien des cours dits officiels.

Les professeurs de ces cours, non rétribués, se dévouent ainsi pour éviter que leurs jeunes amis ne connaissent toutes les difficultés qu'ils ont jadis subies à leur entrée dans leur profession.

Ce sentiment les honore et va droit au cœur de leurs jeunes élèves, qui les en récompensent par une assiduité et une docilité sans égales.

Ces cours sont donnés dans une salle aimablement mise à la disposition des professeurs par M. l'aumônier et le président de l'Amicale Saint-Pierre, Amicale qui perpétue ainsi la tradition, et remplit le rôle qu'elle s'est assigné : continuer, après leur sortie des écoles l'éducation et la formation des jeunes ouvriers, les grouper afin qu'ils résistent mieux aux attaques qui les attendent à leurs premiers pas dans la vie professionnelle, tâche qui ne peut qu'être encouragée par nos Syndicats.

Ces cours, institués à l'usage de tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à la construction navale, ont pris un développement inespéré, et il n'est que de se rendre salle Saint-Pierre, certains soirs, pour y rencontrer jeunes syndiqués, jeunes Jockistes, mais aussi jeunes ouvriers non acquis à nos organisations, et encore des dessinateurs qui viennent s'y perfectionner, au contact des vieux praticiens que sont les deux plus anciens de nos professeurs.

Je pense que tout cela est très réconfortant et doit nous faire saisir toute l'attraction (attraction bien justifiée) qu'exerce sur les masses le syndicalisme chrétien qui, lui, va à l'ouvrier avec une doctrine sûre, réconfortante, encourageante et non avec des sophismes, non avec des promesses irréalisables, impossibles à tenir, qui agissent au lieu d'apaiser, conduisent à l'état de découragement, où nous en sommes aujourd'hui, et ne profitent qu'aux meneurs pour qui l'ouvrier, trompé, mal éduqué, sans idéal, est une proie trop facile.

Si, comme je viens de l'entendre dans une conférence sur l'actualité catholique, on parlait à chacun de ses devoirs parallèlement à ses droits, nous n'assisterions pas à ces luttes fratricides qu'engendrent les doctrines révolutionnaires, qui opposent le travail au capital alors qu'ils sont faits pour s'allier, pour collaborer dans une union étroite où l'un ne sera pas le vassal de l'autre, mais où, au contraire, ils apprendront à se connaître et à s'estimer.

Mais cela est une autre chose qui ne fait pas l'affaire de ceux dont l'unique raison d'être est de spéculer sur les dissensions des autres.

Et, justement, c'est ce que reproche le syndicalisme chrétien. Aussi vous demande-t-il de prendre exemple sur ses militants, sur ceux qui suivent leurs cours, de lui faire confiance, de lui donner votre concours, de reprendre votre place à la table familiale où nous vous convions. Et alors, nous ne

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHATELAINNE

Tél. 123.28
NANTES
R. C. 553

Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
R. C. 553

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

verrons plus cet atristant spectacle de frères ouvriers divisés, ennemis, alors qu'ils devraient être unis et amis, et ce, pour la raison qu'on ne leur a jamais fait connaître la doctrine sociale chrétienne de nos syndicats.

Nous n'avons pas voulu encourir ce reproche.
Nous vous appelons! Venez.
J. BODARD,
Syndicat des Employés.

Après la Journée de Grève du 12 Février

Que pensez-vous, mes chers camarades, de ce coup de force préparé et réalisé par le dictateur Jouvance et son équipe de politiciens? Si celui-ci est satisfait de son coup, avez-vous les mêmes raisons de l'être? Non, sans doute. Bien au contraire. Devant la pauvreté des arguments invoqués pour la justification de cette grève, devant les mesures de violence prises pour vous empêcher de gagner librement votre journée, devant une violation aussi brutale du droit des individus, en un mot devant tant de cynisme et d'hypocrisie, il ne vous est resté qu'écoulement et dégoût.

Fascisme! réaction! démocratie! La classe ouvrière, dans sa majorité, se laisserait-elle donc prendre à ces mots sombres mais vides de sens? Je ne veux pas lui faire cette injure. Elle cède seulement, à contre-cœur, devant la menace et la violence.

Pour ces mêmes raisons, nous aussi, nous avons dû céder. Il le fallait.

L'absence de police, l'échauffement des esprits nous commandaient d'être prudents. La résistance eût fatalement amené de graves désordres. Nous n'avons pas voulu en prendre la responsabilité.

Mais, que reste-t-il de cet essai de dictature? Les travailleurs y ont-ils trouvé au moins quelque avantage? Il faudrait être « bouche-éponge » pour le prétendre. Certains, pourtant, croient très sérieusement qu'ils ont sauvé la République. Laissons ceux-là à leurs illusions. Occupons-nous des autres, des sympathisants, des hésitants, de ceux dont les yeux s'ouvrent, enfin! et ils sont légion. Montrons-leur qu'ils ont le devoir, pour la défense de leurs intérêts professionnels, pour celle aussi de la liberté de travail, puisque certains prétendent la leur enlever, de venir grossir nos rangs.

Déjà, depuis un mois, nous avons le plaisir d'enregistrer de nombreuses adhésions. Cette progression doit continuer, mes camarades; elle sera votre œuvre. Ensemble, donnez-vous à la propagande individuelle, vous apporterez ainsi à votre syndicat la force du nombre et, partant, l'autorité.

Si vous savez faire cet effort, il arrivera bien un jour où Jouvance trouvera à qui parler.

CHAUVE.

SYNDICATS FEMININS

Le lundi 5 février, nous avons eu le plaisir de recevoir Mlle Graf, notre propagandiste de Paris. La petite réunion organisée pour la recevoir fut tout intime. Une vingtaine de syndiquées avaient répondu à notre appel; ce petit nombre tira grand profit des directives reçues.

Mlle Graf nous dit quelques mots de la nécessité chaque jour plus pressante d'augmenter nos effectifs, si nous voulons vraiment pénétrer dans tous les organismes très nombreux où nous devons avoir voix représentative. Profitant de ses conseils, nous nous efforcerons de faire, chaque fois que l'occasion se présentera, de la propagande individuelle. C'est là le plus sûr moyen de gagner des syndiquées; la persuasion par le bon exemple du travail professionnel accompli consciencieusement; la bonne camaraderie.

Entraînons nos compagnes de travail à nos cercles d'études, le prochain aura lieu le dimanche 18 mars, à 13 h. 30, à la Permanence.

N'oublions pas aussi l'appui pécuniaire que nous devons à notre groupe; nous voici déjà au mois de mars, si nous n'avons pas encore réglé notre cotisation, emprisonnons-nous au plus tôt de réparer cet oubli.

Retenons aussi dès maintenant la date du 15 avril, ce jour-là, salle St-Pierre, rue de la Gendarmerie, en matinée, une séance récréative sera donnée à notre profit; par les artistes Mémoires dont le talent est bien connu.

LA PRÉSIDENTE.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Réunions générales

Désireux de faire profiter nos camarades de Saint-Malo, Trignac, Saint-Joachim et de La Chapelle-des-Marais, des enseignements du dernier Congrès, nous organisons une tournée de réunions générales.

Celles-ci sont très importantes; aussi nous espérons que nos camarades se feront un devoir d'être présents.

L'ordre du jour comportera un exposé sur :

1. La lutte contre le chômage.

2. Les dangers que présente l'emploi de la soudure électrique.

Voici les lieux et dates de ces réunions :

Le 11 mars, Saint-Malo, à 8 h. 30 ; Trignac, à 11 heures.

Le 18 mars, La Chapelle-des-Marais, à l'issue de la première messe. Saint-Joachim, à 9 heures.

CHAUVE.

SYNDICAT DES MARINS

Réponse à M. J. B.

C'est par un cas fortuit que, tardivement, l'article « Trop de Syndicats », inséré dans « L'Union Maritime de l'Ouest », de janvier 1934 est venu à la connaissance du Syndicat Professionnel des Marins de Saint-Nazaire.

Monsieur J. B. expose, dans cette revue mensuelle, une thèse et nous prête des desseins que nous sommes loin de concevoir. D'après lui, nous sommes des politiciens qui cherchent à diviser pour régner!!!

Est-ce donc diviser, pour un syndicat, que de réunir des marins de divers grades et fonctions sans distinction? Non, il faut appeler « Union » un tel groupement.

D'autre part, dans chaque réunion, seules, les questions maritimes sont traitées.

Notre organe « La Voix du Marin », qui est commenté à chaque séance, ne peut être taxé de journal politique. Il ne se préoccupe que des intérêts de la Marine Marchande (commerce et pêches).

Ne pas oublier que les syndicats des différentes catégories ont essayé de faire une association qui aurait pris pour titre : « L'Union Professionnelle ». Ils n'ont pas réussi. Nous avons fait notre titre et tentons de faire pour le mieux.

Si Monsieur J. B. croit que nous agissons en gens de parti pris, il est donc très difficile de le satisfaire.

Que le Syndicat Professionnel des Marins de Saint-Nazaire soit affilié à la C. F. T. C., c'est son droit. Il n'y a pas, pour cela, sujet à critique.

Cette simple mise au point s'imposait.

Les Membres du Bureau.

LE LONGERON

SYNDICAT DU TEXTILE

Voici la liste de nos syndiqués qui viennent de recevoir la Médaille d'honneur du travail :

Allain Clémence, Aubert Edmond, Baudouin Josephine, Coiffard André, Fonteneau Auguste, Guérin Euxupère, Guitte Armand, Limousin Marie-Louise, Vincendeau Louis.

Nos bien vives félicitations.

POUR VOS ASSURANCES SOCIALES

ADRESSEZ-VOUS A LA CAISSE FAMILIALE 10, RUE DE BEL-AIR, NANTES

LES SABLES-D'OLONNE

Meilleurs vœux de bonheur et de prospérité

Est-ce à un nouveau-né que s'adressent ces vœux, vous demandez-vous curieusement? Garçon ou fille? Je les offre à celle qui était attendue depuis si longtemps, à celle qui fut désirée, aimée, avant même qu'il fut question de son existence; je les offre à notre chère Union Sablaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens. Car c'est elle qui, groupant nos dirigeants de syndicats, doit les aider en coordonnant leurs efforts à faire plus de bien et à le mieux faire.

Nos syndicats sables ne seront pas isolés, ils ne s'ignoreront pas, mais ils trouveront Union et Force dans l'Union Sablaise des Syndicats Chrétiens, à qui j'offre mes meilleurs vœux de prospérité.

Une Syndiquée.

POITIERS

SYNDICATS FEMININS

Avant le Carême

JOURNÉE DU 11 FÉVRIER

Sentant arriver le carême à grands pas avec tout son cortège de petites privations, les petites bûcheuses ont pris leur revanche à l'avance le dimanche 11 février, en se rendant très nombreuses à l'invitation de leurs dévoués présidents.

Le ciel, d'une pureté presque printanière, et un beau soleil, un peu pâle encore, présidaient à cette joyeuse après-midi, et certes le cœur des petites ouvrières était plein de soleil et d'ardeur, disposition nécessaire pour bien s'amuser.

La soirée commença par quelques jeux, puis arriva le « clou » de la fête, l'idée ingénieuse en est due à une des charmantes présidentes de ce cercle joyeux. C'est une charade animée formant le mot « propagande », et des artistes costumés et très drôles se chargèrent de faire deviner le mot. Cette petite scène prend fin au milieu de francs éclats de rire, et nos présidentes ont toujours de bonnes idées — il paraît que la syndiquée qui fera le plus de propagande en amenant le plus grand nombre de nouvelles adhésions aura un cadeau en fin d'année. Aussi, vite à l'ouvrage.

Mais toute fête serait imparfaite si à la gaieté ne venait se mêler un brin de gourmandise, et certes les petites abeilles ont été gâtées comme des enfants sages. Suivant la coutume traditionnelle c'est tout un lot de beignets qui, croqués avec une évidente satisfaction, commencent un sort glorieux; ensuite sont offertes des « briques de monastère », dues à la générosité d'une de nos syndiquées, et qui subissent le même sort; et le tout est naturellement arrosé d'un bon petit vin de France qui pétille dans les verres comme dans les coups pétillants de la gaieté.

La gentille fête se termine par des jeux divers; la musique et la danse ont été laissées de côté à cause de l'époque troublée que vit Paris en ce moment.

Et voici, bien vite arrivée, l'heure du départ; l'essaim joyeux et reconnaissant s'envole aux extrémités de la ville, non sans s'être promis de se retrouver au plus tôt.

BRESSUIRE

Aux Travailleuses!

Aux Travailleuses!

Nos amis de Niort, nos amis de Thouars, viennent de constituer leurs Syndicats.

Resteront-nous figés dans une totale impuissance, ou suivrons-nous leur exemple?

Constituez des Syndicats!

Mais qui, car, surtout en période de crise, il est indispensable que le salaire s'appuie sur une force pour conserver sa possibilité de vivre.

Et puis, travailleurs bressuirais, nous avons tout à apprendre, tant au point de vue de nos devoirs, qu'à celui de nos droits.

Les conditions de travail qui nous sont faites, sont dans bien des cas, nettement en marge de la loi.

Or, la loi est faite pour être respectée.

Ce respect, ce n'est pas le travailleur isolé qui pourra l'imposer aux patrons « groupés », « syndiqués »?...

C'est le Syndicat; c'est-à-dire l'association des travailleuses, l'amaigame de ces poussières d'individus, la plupart du temps livrés sans défense aux exigences du patronat, qui l'imposera.

SAUMUR

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Il l'imposera non pas en utilisant la lutte aveugle, mais en préconisant l'entente, la collaboration.

Et puis, le Syndicat sera aussi et surtout une famille, si nous voulons nous donner la peine de lui donner la vie.

Toutes ces choses vous seront expliquées, commentées, développées, dès qu'un certain nombre auront donné leur adhésion de principe... en attendant mieux.

Pour tous renseignements et en vue d'une prochaine rencontre des travailleurs, prière de s'adresser à M. Méric, rue de Versailles.

Une Syndiquée.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

SYNDICAT DU TEXTILE

Le jeudi 1^{er} février, le Conseil du Syndicat du Textile s'est réuni et a réglé son Bureau.

Mlle M. Donché devient présidente; Mlle Germaine Patarin, secrétaire; Mlle M.-A. Duédal, trésorière.

L'Action Professionnelle s'est exercée dans une usine où travaille une des Consilières. Grâce à elle et parce que l'on a su reconnaître sa valeur professionnelle, un choix plus judicieux d'ouvrières qui devaient être changées d'emploi a été fait.

CHOLET

Journée sociale

du 14 Janvier 1934

Le dimanche 14 janvier a eu lieu à Choleat une « Journée Sociale » dont le succès a été très grand.

Chargé de la retenir, qu'on me permette d'en décrire, en commençant, l'esprit général.

Le thème de la journée était le suivant : L'effort social actuel en faveur de la famille. Effort « social »? Oui. En effet, l'unité, la stabilité, la fécondité de la famille, son bonheur, l'amour lui-même, ne dépendent pas seulement des qualités « individuelles », du caractère du mari et de l'épouse, mais encore de conditions d'ordre plus général, de conditions « collectives », « sociales », qui les dépassent. La famille, pour remplir sa mission, a besoin d'un certain niveau d'idées et d'un certain niveau de vie.

Il est bien évident, d'une part, que les doctrines, les théories, les traditions sur le mariage, l'amour et les liens qu'ils scellent, et aussi les mœurs régnantes, créent une sorte d'atmosphère que l'individu respire toujours à quelque degré. Mais, d'autre part, le bien du foyer exige encore qu'un certain « climat » économique favorable soit maintenu et son développement; il faut à la famille un logis confortable et sain pour s'élever, un salaire suffisant pour se nourrir, un coin de terre où s'accrocher, des assurances qui la prémunissent contre le malade, l'infortuné et adoucissent les vieux jours de ses membres. Or, tout ceci dépend manifestement de conditions sociales, je veux dire : d'un certain état des mœurs, des lois et des institutions; les rouages de la société doivent permettre à la famille l'accomplissement de sa providentielle destinée et lui assurer, au surplus, la part légitime de félicité temporelle dont elle a besoin. Travailler à agencer ces rouages, à maintenir ou créer ce régime favorable, c'est faire un « effort social ».

I. — LA MATINÉE

Parmi les questions sociales qui interpellent la famille, il en est deux que les exhortations des Papes, des initiatives privées, de récents congrès, les interventions du législateur ont rendues particulièrement actuelles : le « salaire familial » et le « Retour de la Mère Ouvrière au foyer ». Elles furent l'objet de la réunion d'études tenue le matin, à partir de 9 h. 45, dans la salle des fêtes de l'Institution Sainte-Marie.

Un auditoire nombreux et très divers suivit, avec une évidente sympathie, les très intéressants rapports présentés par M. Bouix, directeur de la Caisse de Compensation de Cholet, et M. Gourdon, industriel, tous deux membres du Spéculariat Social.

LA QUESTIONS DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapport de M. BOUIX

On sait ce que sont les allocations

SAUMUR

SYNDICAT DES EMPLOYES

Le 18 février, le Bureau des Employés s'est réuni pour étudier les réponses à donner aux questionnaires envoyés par la Fédération des Employés en vue de préparer le Congrès du 11 mars.

Le bureau a examiné en même temps la possibilité de faire de nombreuses inscriptions sur les listes électorales prud'homales.

Le bureau a examiné en même temps la possibilité de faire de nombreuses inscriptions sur les listes électorales prud'homales.

Une Syndiquée.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

SYNDICAT DU TEXTILE

Le jeudi 1^{er} février, le Conseil du Syndicat du Textile s'est réuni et a réglé son Bureau.

Mlle M. Donché devient présidente; Mlle Germaine Patarin, secrétaire; Mlle M.-A. Duédal, trésorière.

L'Action Professionnelle s'est exercée dans une usine où travaille une des Consilières. Grâce à elle et parce que l'on a su reconnaître sa valeur professionnelle, un choix plus judicieux d'ouvrières qui devaient être changées d'emploi a été fait.

CHOLET

Journée sociale

du 14 Janvier 1934

Le dimanche 14 janvier a eu lieu à Choleat une « Journée Sociale » dont le succès a été très grand.

Chargé de la retenir, qu'on me permette d'en décrire, en commençant, l'esprit général.

Le thème de la journée était le suivant : L'effort social actuel en faveur de la famille. Effort « social »? Oui. En effet, l'unité, la stabilité, la fécondité de la famille, son bonheur, l'amour lui-même, ne dépendent pas seulement des qualités « individuelles », du caractère du mari et de l'épouse, mais encore de conditions d'ordre plus général, de conditions « collectives », « sociales », qui les dépassent. La famille, pour remplir sa mission, a besoin d'un certain niveau d'idées et d'un certain niveau de vie.

Il est bien évident, d'une part, que les doctrines, les théories, les traditions sur le mariage, l'amour et les liens qu'ils scellent, et aussi les mœurs régnantes, créent une sorte d'atmosphère que l'individu respire toujours à quelque degré. Mais, d'autre part, le bien du foyer exige encore qu'un certain « climat » économique favorable soit maintenu et son développement; il faut à la famille un logis confortable et sain pour s'élever, un salaire suffisant pour se nourrir, un coin de terre où s'accrocher, des assurances qui la prémunissent contre le malade, l'infortuné et adoucissent les vieux jours de ses membres. Or, tout ceci dépend manifestement de conditions sociales, je veux dire : d'un certain état des mœurs, des lois et des institutions; les rouages de la société doivent permettre à la famille l'accomplissement de sa providentielle destinée et lui assurer, au surplus, la part légitime de félicité temporelle dont elle a besoin. Travailler à agencer ces rouages, à maintenir ou créer ce régime favorable, c'est faire un « effort social ».

I. — LA MATINÉE

Parmi les questions sociales qui interpellent la famille, il en est deux que les exhortations des Papes, des initiatives privées, de récents congrès, les interventions du législateur ont rendues particulièrement actuelles : le « salaire familial » et le « Retour de la Mère Ouvrière au foyer ». Elles furent l'objet de la réunion d'études tenue le matin, à partir de 9 h. 45, dans la salle des fêtes de l'Institution Sainte-Marie.

Un auditoire nombreux et très divers suivit, avec une évidente sympathie, les très intéressants rapports présentés par M. Bouix, directeur de la Caisse de Compensation de Cholet, et M. Gourdon, industriel, tous deux membres du Spéculariat Social.

LA QUESTIONS DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapport de M. BOUIX

On sait ce que sont les allocations

SAUMUR

SYNDICAT DES EMPLOYES

Le 18 février, le Bureau des Employés s'est réuni pour étudier les réponses à donner aux questionnaires envoyés par la Fédération des Employés en vue de préparer le Congrès du 11 mars.

Le bureau a examiné en même temps la possibilité de faire de nombreuses inscriptions sur les listes électorales prud'homales.

Le bureau a examiné en même temps la possibilité de faire de nombreuses inscriptions sur les listes électorales prud'homales.

Une Syndiquée.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

SYNDICAT DU TEXTILE

Le jeudi 1^{er} février, le Conseil du Syndicat du Textile s'est réuni et a réglé son Bureau.

Mlle M. Donché devient présidente; Mlle Germaine Patarin, secrétaire; Mlle M.-A. Duédal, trésorière.

L'Action Professionnelle s'est exercée dans une usine où travaille une des Consilières. Grâce à elle et parce que l'on a su reconnaître sa valeur professionnelle, un choix plus judicieux d'ouvrières qui devaient être changées d'emploi a été fait.

CHOLET

Journée sociale

du 14 Janvier 1934

Le dimanche 14 janvier a eu lieu à Choleat une « Journée Sociale » dont le succès a été très grand.

Chargé de la retenir, qu'on me permette d'en décrire, en commençant, l'esprit général.

Le thème de la journée était le suivant : L'effort social actuel en faveur de la famille. Effort « social »? Oui. En effet, l'unité, la stabilité, la fécondité de la famille, son bonheur, l'amour lui-même, ne dépendent pas seulement des qualités « individuelles », du caractère du mari et de l'épouse, mais encore de conditions d'ordre plus général, de conditions « collectives », « sociales », qui les dépassent. La famille, pour remplir sa mission, a besoin d'un certain niveau d'idées et d'un certain niveau de vie.

Il est bien évident, d'une part, que les doctrines, les théories, les traditions sur le mariage, l'amour et les liens qu'ils scellent, et aussi les mœurs régnantes, créent une sorte d'atmosphère que l'individu respire toujours à quelque degré. Mais, d'autre part, le bien du foyer exige encore qu'un certain « climat » économique favorable soit maintenu et son développement; il faut à la famille un logis confortable et sain pour s'élever, un salaire suffisant pour se nourrir, un coin de terre où s'accrocher, des assurances qui la prémunissent contre le malade, l'infortuné et adoucissent les vieux jours de ses membres. Or, tout ceci dépend manifestement de conditions sociales, je veux dire : d'un certain état des mœurs, des lois et des institutions; les rouages de la société doivent permettre à la famille l'accomplissement de sa providentielle destinée et lui assurer, au surplus, la part légitime de félicité temporelle dont elle a besoin. Travailler à agencer ces rouages, à maintenir ou créer ce régime favorable, c'est faire un « effort social ».

I. — LA MATINÉE

Parmi les questions sociales qui interpellent la famille, il en est deux que les exhortations des Papes, des initiatives privées, de récents congrès, les interventions du législateur ont rendues particulièrement actuelles : le « salaire familial » et le « Retour de la Mère Ouvrière au foyer ». Elles furent l'objet de la réunion d'études tenue le matin, à partir de 9 h. 45, dans la salle des fêtes de l'Institution Sainte-Marie.

Un auditoire nombreux et très divers suivit, avec une évidente sympathie, les très intéressants rapports présentés par M. Bouix, directeur de la Caisse de Compensation de Cholet, et M. Gourdon, industriel, tous deux membres du Spéculariat Social.

LA QUESTIONS DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapport de M. BOUIX

On sait ce que sont les allocations

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

tion d'un taux minimum, qui a pu frustrer certaines catégories de salariés, est pour l'ensemble des travailleurs un bénéfice appréciable, qu'en des temps de prospérité l'industrie devrait s'efforcer d'accroître, si elle n'y a déjà antérieurement pourvu en des époques plus troublées.

Un vœu enfin fut exprimé par le représentant des Syndicats Chrétiens (C. F. T. C.) en faveur de l'établissement d'allocations plus élevées dans le cas où la mère renonce au travail au dehors. Ce dernier vœu nous amène au sujet du second rapport de la séance d'études. (A suivre.)

tion d'un taux minimum, qui a pu frustrer certaines catégories de salariés, est pour l'ensemble des travailleurs un bénéfice appréciable, qu'en des temps de prospérité l'industrie devrait s'efforcer d'accroître, si elle n'y a déjà antérieurement pourvu en des époques plus troublées.

Une Syndiquée.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

SYNDICAT DU TEXTILE

Le jeudi 1^{er} février, le Conseil du Syndicat du Textile s'est réuni et a réglé son Bureau.

Mlle M. Donché devient présidente; Mlle Germaine Patarin, secrétaire; Mlle M.-A. Duédal, trésorière.

L'Action Professionnelle s'est exercée dans une usine où travaille une des Consilières. Grâce à elle et parce que l'on a su reconnaître sa valeur professionnelle, un choix plus judicieux d'ouvrières qui devaient être changées d'emploi a été fait.

CHOLET

Journée sociale

du 14 Janvier 1934

Le dimanche 14 janvier a eu lieu à Choleat une « Journée Sociale » dont le succès a été très grand.

Chargé de la retenir, qu'on me permette d'en décrire, en commençant, l'esprit général.

Le thème de la journée était le suivant : L'effort social actuel en faveur de la famille. Effort « social »? Oui. En effet, l'unité, la stabilité, la fécondité de la famille, son bonheur, l'amour lui-même, ne dépendent pas seulement des qualités « individuelles », du caractère du mari et de l'épouse, mais encore de conditions d'ordre plus général, de conditions « collectives », « sociales », qui les dépassent. La famille, pour remplir sa mission, a besoin d'un certain niveau d'idées et d'un certain niveau de vie.

Il est bien évident, d'une part, que les doctrines, les théories, les traditions sur le mariage, l'amour et les liens qu'ils scellent, et aussi les mœurs régnantes, créent une sorte d'atmosphère que l'individu respire toujours à quelque degré. Mais, d'autre part, le bien du foyer exige encore qu'un certain « climat » économique favorable soit maintenu et son développement; il faut à la famille un logis confortable et sain pour s'élever, un salaire suffisant pour se nourrir, un coin de terre où s'accrocher, des assurances qui la prémunissent contre le malade, l'infortuné et adoucissent les vieux jours de ses membres. Or, tout ceci dépend manifestement de conditions sociales, je veux dire : d'un certain état des mœurs, des lois et des institutions; les rouages de la société doivent permettre à la famille l'accomplissement de sa providentielle destinée et lui assurer, au surplus, la part légitime de félicité temporelle dont elle a besoin. Travailler à agencer ces rouages, à maintenir ou créer ce régime favorable, c'est faire un « effort social ».

I. — LA MATINÉE

Parmi les questions sociales qui interpellent la famille, il en est deux que les exhortations des Papes, des initiatives privées, de récents congrès, les interventions du législateur ont rendues particulièrement actuelles : le « salaire familial » et le « Retour de la Mère Ouvrière au foyer ». Elles furent l'objet de la réunion d'études tenue le matin, à partir de 9 h. 45, dans la salle des fêtes de l'Institution Sainte-Marie.

Un auditoire nombreux et très divers suivit, avec une évidente sympathie, les très intéressants rapports présentés par M. Bouix, directeur de la Caisse de Compensation de Cholet, et M. Gourdon, industriel, tous deux membres du Spéculariat Social.

LA QUESTIONS DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapport de M. BOUIX

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
5, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE
Maison **RENAUD**
76, rue St-Clément - NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidé, NANTES
FARINES, PATES, GRAINS ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison **JAHIER**
COURAUD ET C^o, S^o
28, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxeux Soldés Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL
Maison ARROUET
2, RU EBON SECOURS - NANTES
LITERIE
Réfection Plumes - Duvets
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués
On reçoit les Bons de l'Union Economique

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU & PAVAGEAU
TÉLÉPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES
PETITS TOMBEREAUX
POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BARROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
49, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils, Suc^c
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TÉLÉPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioteurs - Timbres élastiques - Pochols - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Appel pour le Congrès de Rennes
Cette année, le 18 mars, le Congrès de l'Union Etat des Cheminots de France se tient à Rennes.
Rennes, vous le savez, est un centre syndical intense, d'où rayonne, sous l'impulsion de ses militants si connus, une activité dont bénéficie l'Union Etat toute entière.
Aussi, c'est un devoir pour celle-ci — c'est-à-dire pour vous tous, mes chers camarades, de quelque région que vous soyez — de venir en grand nombre, mandatés par vos syndicats ou groupes, à ce Congrès.
Vous y viendrez manifester, par votre présence, votre encouragement à tous ceux qui, à Rennes, donnent tant à la cause du Syndicalisme chrétien et tirer, sur place, de leur exemple, tout un enseignement profitable à vos organisations locales.
Ce devoir, d'ailleurs, se fait encore plus pressant, sous le coup des graves événements actuels.
Il faut éviter de se laisser surprendre par les circonstances et, pour cela, il faut préparer l'avenir.
Ce Congrès vous offre l'occasion, plus que jamais opportune, de prévoir et d'assurer nos lendemains.
Il faut éviter que dans le désarroi moral et économique où vous vous débattez, vos intérêts les plus légitimes de travailleurs et vos libertés syndicales — sauvegarde de ces intérêts — ne soient brisés.
Il faut se sentir les coudes, renforcer vos organismes et assurer le recrutement et la formation des jeunes qui doivent prolonger, loin dans le temps, l'action présente.
Répondez donc nombreux aux invitations qui vous ont déjà été adressées.
Venez à Rennes :
— Soutenir vos militants ;
— Travailler pour vos droits et vos libertés ;
— Donner l'impression que vous êtes une force ouvrière d'avant-garde ;
— Vous retrempez dans l'atmosphère d'amitié fraternelle que doit être celle du Syndicalisme Chrétien.
Président de l'Union Etat.
Henri LAINE.

Et surtout... pas de syndicat !
La scène s'est passée dans une petite ville de l'Ouest, classée parmis les plus catholiques du diocèse.
On avait appris (tout se sait dans ces lieux paisibles !) qu'un militant des Syndicats Chrétiens allait venir.
Inutile de décrire l'émotion provoquée par cette nouvelle, dans les milieux « bien pensants » du cru.
Que faire contre cette « offensive des rouges chrétiens » ?
Sans en avoir l'air, on va voir l'ami qui recevra le voyageur et incidemment on lui « passe » : « Surtout M. X... pas de syndicat ! »
Depuis cette époque, M. X... n'a rien oublié et pas mal appris.
L'étrangeté de la démarche faite auprès de lui par le manitou des groupements catholiques, ne l'avait pas trop surpris, car il savait qu'en fait de « gaffes »...
Passons...
Et ce bon M. X... reprit le difficile sentier devant lequel on avait cru bon de placer un immense « échallier », avec la pancarte habituelle : « Défense de... »
Au cours de ses pérégrinations, il apprit par exemple que les travailleurs n'étaient pas malheureux parce que, au bureau, à l'atelier, au magasin, ça se passait en famille ! (sic).
En effet : la journée de travail est, au minimum de 10 heures...
La semaine anglaise, inexistante... sauf chez les employés de banque.
Les heures supplémentaires n'y sont jamais payées, sauf chez les typos... et certains métiers.
Et pour les salaires... c'est le bouquet !
Certes, il y a des ouvriers bien payés... mais combien, combien, surtout dans la catégorie la plus nombreuse des employés de commerce, ne savent pas ce qu'est le salaire vital !
Vous comprenez maintenant le sens de : « Défense de... créer des Syndicats » ?
Mais, du moment que le patronat de la petite ville a, lui-même, éprouvé le besoin de se grouper pour défendre ses intérêts, et qu'il existe une loi qui date de 1884, aussi bien faite pour les ouvriers que pour les patrons, il est indispensable que les travailleurs du pays, constituent leurs syndicats...
Nul ne peut leur dénier ce droit, d'autant que la loi condamne ceux qui usent ou abusent de leur titre patronal pour empêcher un travailleur de se syndiquer.
Et puis, le syndicalisme chrétien basant toujours son action sur la doctrine sociale catholique, donc, ne recherchant pas la lutte des classes, a droit à la vie, comme toutes les autres organisations.
Ce qu'il veut, c'est la Paix dans la Justice, la charité dans l'Ordre, la collaboration du capital et du travail dans le respect absolu du droit de chacun.
Et voilà pourquoi, le jour luira bientôt où naîtront, dans cette petite ville, si désertée au point de vue social, des syndicats, surtout des syndicats chrétiens !
PROLO.

Bravo ! Jeunes amies !
Nous avons vu avec plaisir nos jeunes syndiquées de Nantes s'unir à celles de Bordeaux pour faire, à leur tour, à l'exemple des Unions de Bretagne et de l'Ouest, de la rationalisation de la presse syndicale.
Non pas que nous ne regrettions pas notre petite « Hermine » nantaise, si plaisante et si gracieuse malgré les tâches que parfois la publicité faisait sur sa robe. Nous l'aimions bien, mais, avouons-le, nous préférons l'allure de « Jeunesse et Travail ».
A l'heure actuelle, en effet, il faut concorder les efforts. Trop d'argent et trop de peines sont parfois dispersés et perdus, comme de la poudre aux moineaux, par suite d'un certain amour-propre mal placé, d'une sorte d'esprit de clocher.
Nos vœux accompagnent donc le très vivant petit journal « Jeunesse et Travail ». Et ceux-ci seront comblés lorsque nous le verrons s'agrandir, par suite de l'adhésion de tous les autres groupes de jeunes syndiquées de notre région, de façon qu'il puisse devenir un grand journal régional pour la jeunesse syndicaliste féminine.
Le grand Frère.

Désespérer ? Jamais !
Ozanam écrivait, aux jours les plus tragiques de 1848 : « Gardez-vous de désespérer de votre siècle, arrachez-vous de ces découragements qui renouent à rien entreprendre, quand ils assistent, disent-ils, à la décadence de la France et de la civilisation et qui, à force d'annoncer la ruine prochaine d'un pays, finissent par la précipiter. »
De quoi demain sera fait ? Tout simplement de notre façon de nous comporter aujourd'hui.
(L'Aube). Jean CAYEUX.

ABACADABAC... A BONNEMENTS
Nouvelle Formule de salutation syndi-cale !
A BONNEMENTS A CTION

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS pure laine
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de... 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

Le Congrès de la Fédération des Syndicats Féminins
La Fédération des Syndicats Féminins du Boulevard des Capucines (C.F.T.C.) a tenu son Congrès annuel les 23-24-25 février. De nombreuses déléguées de Paris et de province y participèrent ; apportant une très intéressante collaboration aux différentes séances de travail.
Celles-ci étudièrent, en de remarquables rapports, la question si actuelle des Magasins à prix uniques, retenue spécialement en ce qui concerne les conditions de travail du personnel, et celle de la Réglementation légale de la profession d'employée.
Sur ce dernier sujet, la discussion aboutit au vote d'un certain nombre de vœux concernant, notamment, la formation professionnelle et le Certificat d'Aptitude professionnelle.
La Séance d'Etudes fut présidée par M^{lle} Tézy, avocat à la Cour d'Appel de Paris, et réunit, outre les Congressistes, un grand nombre de syndiquées de la Région parisienne et de personnes s'intéressant aux questions sociales et professionnelles.
L'utilisation des loisirs des travailleuses fit l'objet d'un très intéressant rapport ; il montra, notamment, que les syndicats ont déjà de belles réalisations sous ce rapport, mais ils peuvent encore faire beaucoup, étant donné la réduction du temps de travail que l'on peut envisager pour l'avenir. Les conclusions pratiques se traduisirent en vœux précis.
Les groupes de « Jeunes » des Syndicats fédérés, eurent leur séance spéciale, comme à l'habitude, au cours de laquelle des moyens de propagande méthodique furent étudiés.
Puis, après le banquet traditionnel, un très bel auditoire se pressait dans la grande salle de la rue des Saints-Pères, pour la séance de clôture.
Celle-ci fut présidée par M. Raymond-Laurent, membre et ancien vice-président du Conseil Municipal.
Après que M^{lle} Lafeuille, Secrétaire Générale, eut montré dans son Rapport fédéral, la belle activité des Syndicats fédérés durant l'année écoulée, M^{lle} Belamy présenta le Résumé des Travaux du Congrès.
Puis, M. Raymond-Laurent, dans une magnifique conférence qui captiva son auditoire, exposa la bienfaisante activité du syndicalisme chrétien, et spécialement du syndicalisme féminin, sur les différents terrains : de la défense professionnelle, de l'organisation du monde du travail, ainsi qu'au point de vue économique, civique et moral.

Centre National des Voyageurs et Représentants de Commerce et d'Industrie
5, rue Cadet — Paris (9^e)
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LES VOYAGEURS DE COMMERCE
Le Comité National du Centre National des Voyageurs et Représentants de Commerce et d'Industrie (C.N.V.R.C.), dont le siège est 5, rue Cadet, à Paris, a adopté la résolution suivante sur la proposition du Syndicat de Limoges :
Le Comité National du Centre National des Voyageurs et Représentants de Commerce et d'Industrie, constatant que le plus grand nombre de ses adhérents ont été amenés ou forcés à renoncer aux voyages par chemin de fer et à utiliser l'automobile comme instrument de travail, reconnaît également qu'il est équitable de faire payer l'entretien des routes aux usagers proportionnellement à l'emploi qu'ils en font ;
Déploie que la récente loi remplaçant la taxe trimestrielle sur les automobiles par une taxe unique sur l'essence, ne tiennent nullement compte du caractère professionnel et obligatoire de leurs déplacements et les traite sur le même pied que des touristes ;
Emet le vœu que des avantages analogues à ceux consentis par les Compagnies de chemin de fer aux voyageurs et représentants usagers du rail, soient également consentis par l'Etat à ceux d'entre eux qui circulent en automobile à leurs frais, et propose :
« Les voyageurs et représentants de commerce circulant à leurs frais, recevraient de l'Administration un carnet à souches contenant des tickets qui seraient remis aux distributeurs d'essence au moment du paiement et entraîneraient une exonération de X centimes par litre d'essence de l'importe quelle marque. Chaque ticket indiquerait le nom du voyageur, le numéro et l'origine de la carte d'identité professionnelle, le numéro de la voiture. Il serait signé du titulaire en présence du distributeur qui pourrait exiger la présentation de la carte d'identité professionnelle, de la carte grise et du permis de conduire. Les contrôleurs des contributions indirectes seraient fondés à vérifier le droit au carnet de tickets exonérateurs et son emploi, comme ils vérifient actuellement la carte grise et la carte verte. Toute personne qui tenterait d'obtenir l'exonération par l'emploi frauduleux des tickets ou d'une pièce quelconque d'identité, serait poursuivie par la loi, et tout voyageur ou représentant qui s'en ferait complice se verrait, en outre, des sanctions pénales, retirer sa carte d'identité professionnelle. »

NOTES D'UN PROLETAIRE...
Et surtout... pas de syndicat !
La scène s'est passée dans une petite ville de l'Ouest, classée parmis les plus catholiques du diocèse.
On avait appris (tout se sait dans ces lieux paisibles !) qu'un militant des Syndicats Chrétiens allait venir.
Inutile de décrire l'émotion provoquée par cette nouvelle, dans les milieux « bien pensants » du cru.
Que faire contre cette « offensive des rouges chrétiens » ?
Sans en avoir l'air, on va voir l'ami qui recevra le voyageur et incidemment on lui « passe » : « Surtout M. X... pas de syndicat ! »
Depuis cette époque, M. X... n'a rien oublié et pas mal appris.
L'étrangeté de la démarche faite auprès de lui par le manitou des groupements catholiques, ne l'avait pas trop surpris, car il savait qu'en fait de « gaffes »...
Passons...
Et ce bon M. X... reprit le difficile sentier devant lequel on avait cru bon de placer un immense « échallier », avec la pancarte habituelle : « Défense de... »
Au cours de ses pérégrinations, il apprit par exemple que les travailleurs n'étaient pas malheureux parce que, au bureau, à l'atelier, au magasin, ça se passait en famille ! (sic).
En effet : la journée de travail est, au minimum de 10 heures...
La semaine anglaise, inexistante... sauf chez les employés de banque.
Les heures supplémentaires n'y sont jamais payées, sauf chez les typos... et certains métiers.
Et pour les salaires... c'est le bouquet !
Certes, il y a des ouvriers bien payés... mais combien, combien, surtout dans la catégorie la plus nombreuse des employés de commerce, ne savent pas ce qu'est le salaire vital !
Vous comprenez maintenant le sens de : « Défense de... créer des Syndicats » ?
Mais, du moment que le patronat de la petite ville a, lui-même, éprouvé le besoin de se grouper pour défendre ses intérêts, et qu'il existe une loi qui date de 1884, aussi bien faite pour les ouvriers que pour les patrons, il est indispensable que les travailleurs du pays, constituent leurs syndicats...
Nul ne peut leur dénier ce droit, d'autant que la loi condamne ceux qui usent ou abusent de leur titre patronal pour empêcher un travailleur de se syndiquer.
Et puis, le syndicalisme chrétien basant toujours son action sur la doctrine sociale catholique, donc, ne recherchant pas la lutte des classes, a droit à la vie, comme toutes les autres organisations.
Ce qu'il veut, c'est la Paix dans la Justice, la charité dans l'Ordre, la collaboration du capital et du travail dans le respect absolu du droit de chacun.
Et voilà pourquoi, le jour luira bientôt où naîtront, dans cette petite ville, si désertée au point de vue social, des syndicats, surtout des syndicats chrétiens !
PROLO.

ABACADABAC... A BONNEMENTS
Nouvelle Formule de salutation syndi-cale !
A BONNEMENTS A CTION

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS pure laine
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de... 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS pure laine
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer
à partir de... 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

Messageries de l'Ouest
Qual de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimboeuf et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimboeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Ile, la perle de l'Océan

POUR TOUTES VOS ASSURANCES ACCIDENTS
Adressez-vous à un Spécialiste
Maurice BUREAU
Agent Général de « LA PAIX »
32, Rue de Gigant

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION **BLANZY-UEST**
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S^oNAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S^oNAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour voy de jny publicitaire/ adressez-vous à
Charles Flomwalk
Affiche/ - dépliant/ - etc.....

POUR VOTRE CAFÉ servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Etranger
25% d'ECONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ECRIVEZ A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER, NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION **BLANZY-UEST**
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S^oNAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S^oNAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour voy de jny publicitaire/ adressez-vous à
Charles Flomwalk
Affiche/ - dépliant/ - etc.....

POUR VOTRE CAFÉ servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et Etranger
25% d'ECONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ECRIVEZ A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER, NANTES
R. C. Nantes N° 410 B

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT
AUX 2 EXTRÉMITÉS
LE BOULET BARRÉ
FABRICATION **BLANZY-UEST**
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, S^oNAZAIRE
SES MEUBLES
SA TAPISSERIE
SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, S^oNAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
CONSULTEZ
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN Frères
SERVICES REGULIERS VOYAGEURS
SERVICES RAPIDES ET GROUAGES
CAMIONNAGES - DEMENAGEMENTS
20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
Papeterie. — Maroquinerie
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour voy de jny publicitaire/ adressez-vous à
Charles Flomwalk
Affiche/ - dépliant/ - etc.....

VISITEZ A NANTES DECRÉ LE PLUS MODERNE DES GRANDS MAGASINS